

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC**

60335-2-90

Troisième édition
Third edition
2006-02

**Appareils électrodomestiques et analogues –
Sécurité –**

**Partie 2-90:
Règles particulières pour les fours à micro-ondes
à usage commercial**

**Household and similar electrical appliances –
Safety –**

**Part 2-90:
Particular requirements for commercial
microwave ovens**



Numéro de référence
Reference number
CEI/IEC 60335-2-90:2006

Numérotation des publications

Depuis le 1er janvier 1997, les publications de la CEI sont numérotées à partir de 60000. Ainsi, la CEI 34-1 devient la CEI 60034-1.

Editions consolidées

Les versions consolidées de certaines publications de la CEI incorporant les amendements sont disponibles. Par exemple, les numéros d'édition 1.0, 1.1 et 1.2 indiquent respectivement la publication de base, la publication de base incorporant l'amendement 1, et la publication de base incorporant les amendements 1 et 2.

Informations supplémentaires sur les publications de la CEI

Le contenu technique des publications de la CEI est constamment revu par la CEI afin qu'il reflète l'état actuel de la technique. Des renseignements relatifs à cette publication, y compris sa validité, sont disponibles dans le Catalogue des publications de la CEI (voir ci-dessous) en plus des nouvelles éditions, amendements et corrigenda. Des informations sur les sujets à l'étude et l'avancement des travaux entrepris par le comité d'études qui a élaboré cette publication, ainsi que la liste des publications parues, sont également disponibles par l'intermédiaire de:

- Site web de la CEI (www.iec.ch)
- Catalogue des publications de la CEI

Le catalogue en ligne sur le site web de la CEI (www.iec.ch/searchpub) vous permet de faire des recherches en utilisant de nombreux critères, comprenant des recherches textuelles, par comité d'études ou date de publication. Des informations en ligne sont également disponibles sur les nouvelles publications, les publications remplacées ou retirées, ainsi que sur les corrigenda.

- IEC Just Published

Ce résumé des dernières publications parues (www.iec.ch/online_news/justpub) est aussi disponible par courrier électronique. Veuillez prendre contact avec le Service client (voir ci-dessous) pour plus d'informations.

- Service clients

Si vous avez des questions au sujet de cette publication ou avez besoin de renseignements supplémentaires, prenez contact avec le Service clients:

Email: custserv@iec.ch
Tél: +41 22 919 02 11
Fax: +41 22 919 03 00

Publication numbering

As from 1 January 1997 all IEC publications are issued with a designation in the 60000 series. For example, IEC 34-1 is now referred to as IEC 60034-1.

Consolidated editions

The IEC is now publishing consolidated versions of its publications. For example, edition numbers 1.0, 1.1 and 1.2 refer, respectively, to the base publication, the base publication incorporating amendment 1 and the base publication incorporating amendments 1 and 2.

Further information on IEC publications

The technical content of IEC publications is kept under constant review by the IEC, thus ensuring that the content reflects current technology. Information relating to this publication, including its validity, is available in the IEC Catalogue of publications (see below) in addition to new editions, amendments and corrigenda. Information on the subjects under consideration and work in progress undertaken by the technical committee which has prepared this publication, as well as the list of publications issued, is also available from the following:

- IEC Web Site (www.iec.ch)
- Catalogue of IEC publications

The on-line catalogue on the IEC web site (www.iec.ch/searchpub) enables you to search by a variety of criteria including text searches, technical committees and date of publication. On-line information is also available on recently issued publications, withdrawn and replaced publications, as well as corrigenda.

- IEC Just Published

This summary of recently issued publications (www.iec.ch/online_news/justpub) is also available by email. Please contact the Customer Service Centre (see below) for further information.

- Customer Service Centre

If you have any questions regarding this publication or need further assistance, please contact the Customer Service Centre:

Email: custserv@iec.ch
Tel: +41 22 919 02 11
Fax: +41 22 919 03 00

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC**

60335-2-90

Troisième édition
Third edition
2006-02

**Appareils électrodomestiques et analogues –
Sécurité –**

**Partie 2-90:
Règles particulières pour les fours à micro-ondes
à usage commercial**

**Household and similar electrical appliances –
Safety –**

**Part 2-90:
Particular requirements for commercial
microwave ovens**

© IEC 2006 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from the publisher.

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

XA

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	6
INTRODUCTION.....	12
1 Domaine d'application.....	14
2 Références normatives	16
3 Définitions	16
4 Exigences générales.....	22
5 Conditions générales d'essais.....	22
6 Classification	22
7 Marquage et instructions.....	24
8 Protection contre l'accès aux parties actives	26
9 Démarrage des appareils à moteur	26
10 Puissance et courant	26
11 Echauffements.....	26
12 Vacant.....	28
13 Courant de fuite et rigidité diélectrique à la température de régime.....	28
14 Surtensions transitoires	28
15 Résistance à l'humidité	28
16 Courant de fuite et rigidité diélectrique	30
17 Protection contre la surcharge des transformateurs et des circuits associés	30
18 Endurance.....	32
19 Fonctionnement anormal.....	32
20 Stabilité et dangers mécaniques.....	36
21 Résistance mécanique.....	36
22 Construction	40
23 Conducteurs internes.....	50
24 Composants	50
25 Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs	50
26 Bornes pour conducteurs externes.....	52
27 Dispositions en vue de mise à la terre.....	52
28 Vis et connexions	52
29 Distances dans l'air, lignes de fuite et isolation solide.....	52
30 Résistance à la chaleur et au feu	54
31 Protection contre la rouille	54
32 Rayonnement, toxicité et dangers analogues.....	54
Annexe AA (normative) Fours à micro-ondes combinés	56
Annexe BB (normative) Exigences pour les fours à micro-ondes à usage commercial sans porte de cavité et avec dispositifs de type à convoyeur.....	60

CONTENTS

FOREWORD.....	7
INTRODUCTION.....	13
1 Scope.....	15
2 Normative references.....	17
3 Definitions	17
4 General requirement	23
5 General conditions for the tests.....	23
6 Classification	23
7 Marking and instructions	25
8 Protection against access to live parts	27
9 Starting of motor-operated appliances.....	27
10 Power input and current.....	27
11 Heating.....	27
12 Void.....	29
13 Leakage current and electric strength at operating temperature.....	29
14 Transient overvoltages.....	29
15 Moisture resistance.....	29
16 Leakage current and electric strength	31
17 Overload protection of transformers and associated circuits	31
18 Endurance.....	33
19 Abnormal operation.....	33
20 Stability and mechanical hazards.....	37
21 Mechanical strength.....	37
22 Construction	41
23 Internal wiring.....	51
24 Components	51
25 Supply connection and external flexible cords	51
26 Terminals for external conductors	53
27 Provision for earthing.....	53
28 Screws and connections	53
29 Clearances, creepage distances and solid insulation	53
30 Resistance to heat and fire	55
31 Resistance to rusting	55
32 Radiation, toxicity and similar hazards.....	55
Annex AA (normative) Combination microwave ovens.....	57
Annex BB (normative) Requirements for commercial microwave ovens without a cavity door and with conveyor-type means.....	61

Annexe CC (informative) Vue d'ensemble des exigences pour les capots, les moyens d'accès et autres dispositifs similaires	88
Annexe DD (informative) Justifications pour les essais de barrières micro-ondes et les essais de fuites associés	90
Bibliographie	104
Figure 101 – Tige d'essai pour la dissimulation du verrouillage	54
Figure BB.1 – Appareil d'éclaboussement	82
Figure BB.2 – Dispositif pour la mesure des fuites micro-ondes par les ouvertures d'accès ...	84
Figure BB.3 – Exemples de définitions de l'Article 3 et de l'Article BB.3	86
Tableau 101 – Nombre de pommes de terre	34
Tableau BB.101 – Spécifications pour les barrières micro-ondes	74

IECNORM.COM : Click to view the full PDF of IEC 60335-2-90:2006

Annex CC (informative) Overview of the requirements for covers, means of access and similar	89
Annex DD (informative) Rationales for the microwave barrier and associated leakage tests	91
Bibliography	105
Figure 101 – Test rod for interlock concealment	55
Figure BB.1 – Splash apparatus	83
Figure BB.2 – Arrangement for measurement of microwave leakage from access openings ..	85
Figure BB.3 – Examples of Definitions of clause 3 and clause BB.3	87
Table 101 – Number of potatoes	35
Table BB.101 – Specifications for microwave barriers	75

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

APPAREILS ÉLECTRODOMESTIQUES ET ANALOGUES – SÉCURITÉ –

Partie 2-90: Règles particulières pour les fours à micro-ondes à usage commercial

AVANT-PROPOS

- 1) La Commission Electrotechnique Internationale (CEI) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de la CEI). La CEI a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. A cet effet, la CEI – entre autres activités – publie des Normes internationales, des Spécifications techniques, des Rapports techniques, des Spécifications accessibles au public (PAS) et des Guides (ci-après dénommés "Publication(s) de la CEI"). Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec la CEI, participent également aux travaux. La CEI collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de la CEI concernant les questions techniques représentent, dans la mesure du possible, un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux de la CEI intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.
- 3) Les Publications de la CEI se présentent sous la forme de recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux de la CEI. Tous les efforts raisonnables sont entrepris afin que la CEI s'assure de l'exactitude du contenu technique de ses publications; la CEI ne peut pas être tenue responsable de l'éventuelle mauvaise utilisation ou interprétation qui en est faite par un quelconque utilisateur final.
- 4) Dans le but d'encourager l'uniformité internationale, les Comités nationaux de la CEI s'engagent, dans toute la mesure possible, à appliquer de façon transparente les Publications de la CEI dans leurs publications nationales et régionales. Toutes divergences entre toutes Publications de la CEI et toutes publications nationales ou régionales correspondantes doivent être indiquées en termes clairs dans ces dernières.
- 5) La CEI n'a prévu aucune procédure de marquage valant indication d'approbation et n'engage pas sa responsabilité pour les équipements déclarés conformes à une de ses Publications.
- 6) Tous les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils sont en possession de la dernière édition de cette publication.
- 7) Aucune responsabilité ne doit être imputée à la CEI, à ses administrateurs, employés, auxiliaires ou mandataires, y compris ses experts particuliers et les membres de ses comités d'études et des Comités nationaux de la CEI, pour tout préjudice causé en cas de dommages corporels et matériels, ou de tout autre dommage de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, ou pour supporter les coûts (y compris les frais de justice) et les dépenses découlant de la publication ou de l'utilisation de cette Publication de la CEI ou de toute autre Publication de la CEI, ou au crédit qui lui est accordé.
- 8) L'attention est attirée sur les références normatives citées dans cette publication. L'utilisation de publications référencées est obligatoire pour une application correcte de la présente publication.
- 9) L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments de la présente Publication de la CEI peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. La CEI ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et de ne pas avoir signalé leur existence.

La présente partie de la Norme internationale CEI 60335 a été préparée par le sous-comité 61B: Sécurité des fours à micro-ondes, du comité d'études 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Cette troisième édition annule et remplace la seconde édition, publiée en 2002 et son Amendement 1 (2003), dont elle constitue une révision technique. Par rapport à la précédente édition, des nouvelles exigences ont été ajoutées, qui concernent les fours à micro-ondes sans porte de cavité et équipés de dispositifs de type à convoyeur, destinés à réchauffer les boissons et la nourriture, et réservés à un usage commercial.

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

**HOUSEHOLD AND SIMILAR ELECTRICAL APPLIANCES –
SAFETY –****Part 2-90: Particular requirements for
commercial microwave ovens**

FOREWORD

- 1) The International Electrotechnical Commission (IEC) is a worldwide organization for standardization comprising all national electrotechnical committees (IEC National Committees). The object of IEC is to promote international co-operation on all questions concerning standardization in the electrical and electronic fields. To this end and in addition to other activities, IEC publishes International Standards, Technical Specifications, Technical Reports, Publicly Available Specifications (PAS) and Guides (hereafter referred to as "IEC Publication(s)"). Their preparation is entrusted to technical committees; any IEC National Committee interested in the subject dealt with may participate in this preparatory work. International, governmental and non-governmental organizations liaising with the IEC also participate in this preparation. IEC collaborates closely with the International Organization for Standardization (ISO) in accordance with conditions determined by agreement between the two organizations.
- 2) The formal decisions or agreements of IEC on technical matters express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the relevant subjects since each technical committee has representation from all interested IEC National Committees.
- 3) IEC Publications have the form of recommendations for international use and are accepted by IEC National Committees in that sense. While all reasonable efforts are made to ensure that the technical content of IEC Publications is accurate, IEC cannot be held responsible for the way in which they are used or for any misinterpretation by any end user.
- 4) In order to promote international uniformity, IEC National Committees undertake to apply IEC Publications transparently to the maximum extent possible in their national and regional publications. Any divergence between any IEC Publication and the corresponding national or regional publication shall be clearly indicated in the latter.
- 5) IEC provides no marking procedure to indicate its approval and cannot be rendered responsible for any equipment declared to be in conformity with an IEC Publication.
- 6) All users should ensure that they have the latest edition of this publication.
- 7) No liability shall attach to IEC or its directors, employees, servants or agents including individual experts and members of its technical committees and IEC National Committees for any personal injury, property damage or other damage of any nature whatsoever, whether direct or indirect, or for costs (including legal fees) and expenses arising out of the publication, use of, or reliance upon, this IEC Publication or any other IEC Publications.
- 8) Attention is drawn to the Normative references cited in this publication. Use of the referenced publications is indispensable for the correct application of this publication.
- 9) Attention is drawn to the possibility that some of the elements of this IEC Publication may be the subject of patent rights. IEC shall not be held responsible for identifying any or all such patent rights.

This part of international standard IEC 60335 has been prepared by subcommittee 61B: Safety of microwave ovens, of IEC technical committee 61: Safety of household and similar electrical appliances.

This third edition cancels and replaces the second edition published in 2002 and its Amendment 1 (2003). It constitutes a technical revision. Changes in this edition concern requirements for microwave ovens without a cavity door and with transportation means that are intended for commercial use only for the heating of food and beverages.

Le texte de cette partie de la CEI 60335 est basé sur les documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
61B/306/FDIS	61B/311/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette norme.

La présente partie 2 doit être utilisée conjointement avec la dernière édition de la CEI 60335-1 et ses amendements. Elle a été établie sur la base de la quatrième édition (2001) de cette norme.

NOTE 1 L'expression «Partie 1» utilisée dans la présente norme fait référence à la CEI 60335-1.

La présente partie 2 complète ou modifie les articles correspondants de la CEI 60335-1, de façon à la transformer en norme CEI: Règles de sécurité pour les fours à micro-ondes à usage commercial.

Lorsqu'un paragraphe particulier de la Partie 1 n'est pas mentionné dans cette partie 2, ce paragraphe s'applique pour autant qu'il est raisonnable. Lorsque la présente norme spécifie «addition», «modification» ou «remplacement», le texte correspondant de la Partie 1 doit être adapté en conséquence.

NOTE 2 Le système de numérotation suivant est utilisé:

- paragraphes, tableaux et figures: ceux qui sont numérotés à partir de 101 sont complémentaires à ceux de la Partie 1;
- notes: à l'exception de celles qui sont dans un nouveau paragraphe ou de celles qui concernent des notes de la Partie 1, les notes sont numérotées à partir de 101, y compris celles des articles ou paragraphes qui sont modifiés ou remplacés;
- annexes: les annexes complémentaires sont appelées AA, BB, etc.

NOTE 3 Les caractères d'imprimerie suivants sont utilisés:

- exigences: caractères romains;
- modalités d'essais: caractères italiques;
- notes: petits caractères romains.

Les mots en **gras** dans le texte sont définis à l'Article 3. Lorsqu'une définition concerne un adjectif, l'adjectif et le nom associé figurent également en gras.

Les différences suivantes existent dans les pays indiqués ci-dessous.

- 5.3: Les fuites micro-ondes ne doivent pas dépasser 10 W/m² pendant l'essai initial (Japon, USA et Canada).
- 6.1: Les fours à micro-ondes peuvent être de classe OI si la tension assignée n'excède pas 150 V (Japon).
- 7.12: Certaines mises en garde doivent être marquées sur l'appareil et être visibles pour l'utilisateur (Canada).
- Article 18: L'essai est réalisé sur deux appareils (USA).
- 19.11.2: La variation de tension absorbée ne s'applique pas (USA).
- 19.13: Les fuites micro-ondes sont mesurées seulement à la fin de chaque essai (USA).
- 21.102: La force appliquée est de 222 N (USA).
- 21.105: Les fuites micro-ondes ne doivent pas dépasser 50 W/m² (Japon et USA).
- 22.111: Les fuites micro-ondes sont mesurées seulement à la fin de l'essai (USA).
- 22.112: Les fuites micro-ondes ne doivent pas dépasser 50 W/m² (Japon et USA).
- 22.116: Aucun accès à la cavité n'est autorisé (USA).
- 27.2: Une borne de raccordement d'un conducteur équipotentiel extérieur n'est pas requise (Japon).

The text of this part of IEC 60335 is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
61B/306/FDIS	61B/311/RVD

Full information on the voting for the approval of this standard can be found in the report on voting indicated in the above table.

This part 2 is to be used in conjunction with the latest edition of IEC 60335-1 and its amendments. It was established on the basis of the fourth edition (2001) of that standard.

NOTE 1 When "Part 1" is mentioned in this standard, it refers to IEC 60335-1.

This part 2 supplements or modifies the corresponding clauses in IEC 60335-1, so as to convert that publication into the IEC standard: Safety requirements for commercial microwave ovens.

When a particular subclause of Part 1 is not mentioned in this part 2, that subclause applies as far as is reasonable. When this standard states "addition", "modification" or "replacement", the relevant text in Part 1 is to be adapted accordingly.

NOTE 2 The following numbering system is used:

- subclauses, tables and figures that are numbered starting from 101 are additional to those in Part 1;
- unless notes are in a new subclause or involve notes in Part 1, they are numbered starting from 101, including those in a replaced clause or subclause;
- additional annexes are lettered AA, BB, etc.

NOTE 3 The following print types are used:

- requirements: in roman type
- test specifications: in italic type;
- notes: in small roman type.

Words in **bold** type in the text are defined in Clause 3. When a definition concerns an adjective, the adjective and the associated noun are also in bold.

The following differences exist in the countries indicated below.

- 5.3: Microwave leakage is not to exceed 10 W/m² during the initial test (Japan, USA and Canada).
- 6.1: Microwave ovens may be class OI if the rated voltage does not exceed more than 150 V (Japan).
- 7.12: Some warnings have to be marked on the appliance and be visible to the user (Canada).
- Clause 18: The test is carried out on two appliances (USA).
- 19.11.2: The input voltage variation is not applied (USA).
- 19.13: Microwave leakage is only measured at the end of each test (USA).
- 21.102: The applied force is 222 N (USA).
- 21.105: Microwave leakage is not to exceed 50 W/m² (Japan and USA).
- 22.111: Microwave leakage is only measured at the end of the test (USA).
- 22.112: Microwave leakage is not to exceed 50 W/m² (Japan and USA).
- 22.116: All access to the cavity has to be prevented (USA).
- 27.2: A terminal for an external equipotential conductor is not required (Japan).

Le comité a décidé que le contenu de cette publication ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous «<http://webstore.iec.ch>» dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

IECNORM.COM : Click to view the full PDF of IEC 60335-2-90:2006

Withdrawn

The committee has decided that the contents of this publication will remain unchanged until the maintenance result date indicated on the IEC web site under "<http://webstore.iec.ch>" in the data related to the specific publication. At this date, the publication will be

- reconfirmed;
- withdrawn;
- replaced by a revised edition, or
- amended.

Withdrawn
IECNORM.COM : Click to view the full PDF of IEC 60335-2-90:2006

INTRODUCTION

Il a été considéré, en établissant la présente Norme internationale, que l'exécution de ses dispositions était confiée à des personnes expérimentées et ayant une qualification appropriée.

Cette norme reconnaît le niveau de protection internationalement accepté contre les risques électriques, mécaniques, thermiques, liés au feu et au rayonnement des appareils, lorsqu'ils fonctionnent comme en usage normal en tenant compte des instructions du fabricant. Elle couvre également les situations anormales auxquelles on peut s'attendre dans la pratique et prend en considération les phénomènes électromagnétiques qui peuvent affecter le fonctionnement en toute sécurité des appareils.

Cette norme tient compte autant que possible des exigences de la CEI 60364, de façon à rester compatible avec les règles d'installation quand l'appareil est raccordé au réseau d'alimentation. Cependant, des règles nationales d'installation peuvent être différentes.

Si un appareil compris dans le domaine d'application de cette norme comporte également des fonctions qui sont couvertes par une autre partie 2 de la CEI 60335, la partie 2 correspondante est appliquée à chaque fonction séparément, dans la limite du raisonnable. Si cela est applicable, on tient compte de l'influence d'une fonction sur les autres fonctions.

Cette norme est une norme de famille de produits traitant de la sécurité d'appareils et a préséance sur les normes horizontales et génériques couvrant le même sujet.

Un appareil conforme au texte de la présente norme ne sera pas nécessairement jugé conforme aux principes de sécurité de la norme si, lorsqu'il est examiné et soumis aux essais, il apparaît qu'il présente d'autres caractéristiques qui compromettent le niveau de sécurité visé par ces exigences.

Un appareil utilisant des matériaux ou présentant des modes de construction différents de ceux décrits dans les exigences de cette norme peut être examiné et essayé en fonction de l'objectif poursuivi par ces exigences et, s'il est jugé pratiquement équivalent, il peut être estimé conforme aux principes de sécurité de la norme.

INTRODUCTION

It has been assumed in the drafting of this international standard that the execution of its provisions is entrusted to appropriately qualified and experienced persons.

This standard recognizes the internationally accepted level of protection against hazards such as electrical, mechanical, thermal, fire and radiation of appliances when operated as in normal use taking into account the manufacturer's instructions. It also covers abnormal situations that can be expected in practice and takes into account the way in which electromagnetic phenomena can affect the safe operation of appliances.

This standard takes into account the requirements of IEC 60364 as far as possible so that there is compatibility with the wiring rules when the appliance is connected to the supply mains. However, national wiring rules may differ.

If an appliance within the scope of this standard also incorporates functions that are covered by another part 2 of IEC 60335, the relevant part 2 is applied to each function separately, as far as is reasonable. If applicable, the influence of one function on the other is taken into account.

This standard is a product family standard dealing with the safety of appliances and takes precedence over horizontal and generic standards covering the same subject.

An appliance that complies with the text of this standard will not necessarily be considered to comply with the safety principles of the standard if, when examined and tested, it is found to have other features which impair the level of safety covered by these requirements.

An appliance employing materials or having forms of construction differing from those detailed in the requirements of this standard may be examined and tested according to the intent of the requirements and, if found to be substantially equivalent, may be considered to comply with the standard.

APPAREILS ÉLECTRODOMESTIQUES ET ANALOGUES – SÉCURITÉ –

Partie 2-90: Règles particulières pour les fours à micro-ondes à usage commercial

1 Domaine d'application

L'article de la Partie 1 est remplacé par l'article ci-après.

La présente Norme internationale traite de la sécurité:

- des fours à micro-ondes à usage commercial avec une porte de cavité dont la tension **assignée** n'est pas supérieure à 250 V pour les appareils monophasés raccordés entre phase et neutre et 480 V pour les autres appareils;
- des **fours à micro-ondes combinés** avec une porte de cavité, dont les exigences sont contenues à l'Annexe AA;
- des **fours à micro-ondes** sans porte de cavité et avec **moyens de transport** qui sont destinés à un usage commercial uniquement pour le chauffage des aliments et des boissons, dont les exigences sont contenues à l'Annexe BB.

Les **fours à micro-ondes** couverts par l'Annexe BB comportent des **moyens de transport** pour déplacer la **charge micro-ondes** à travers le **four à micro-ondes**. Les exigences pour les tunnels à micro-ondes et pour plusieurs types de distributeurs à micro-ondes sont couvertes.

NOTE 101 Dans l'Annexe BB, un **four à micro-ondes sans porte de cavité et avec moyens de transport** est décrit en tant que **four à micro-ondes**. Tous les articles de cette norme s'appliquent à ces appareils sauf spécification contraire dans l'Annexe BB.

La présente Norme internationale prend également en compte les **personnes ordinaires** ayant accès à la **zone de retrait** du distributeur automatique.

NOTE 102 L'appareil peut être construit dans un distributeur automatique, auquel cas la CEI 60335-2-75 peut aussi s'appliquer.

NOTE 103 Les appareils qui utilisent une énergie non électrique sont compris dans le domaine d'application de la présente norme.

La présente norme ne tient en général pas compte:

- de l'utilisation des appareils par des jeunes enfants ou des personnes handicapées sans surveillance;
- de l'emploi de l'appareil comme jouet par des jeunes enfants.

La présente Norme internationale ne prend pas en compte l'utilisation d'un **four à micro-ondes sans porte de cavité et avec moyens de transport** par des **personnes ordinaires**, sauf à proximité des **orifices d'entrée et de sortie**.

NOTE 104 Dans l'Annexe BB figurent les justifications pour des conditions particulières d'exposition aux micro-ondes et des mesures liées à l'énergie micro-ondes confinée par une structure ouverte.

NOTE 105 L'attention est attirée sur le fait que

- pour les appareils destinés à être utilisés dans des véhicules ou à bord de navires ou d'avions, des exigences supplémentaires peuvent être nécessaires;
- pour les appareils destinés à être utilisés dans les pays tropicaux, des exigences spéciales peuvent être nécessaires;

HOUSEHOLD AND SIMILAR ELECTRICAL APPLIANCES – SAFETY –

Part 2-90: Particular requirements for commercial microwave ovens

1 Scope

This clause of Part 1 is replaced by the following.

This International Standard deals with:

- the safety of **microwave ovens** with a cavity door intended for commercial use, their **rated voltage** being not more than 250 V for single-phase appliances connected between one phase and neutral and 480 V for other appliances.
- the safety of **combination microwave ovens** with a cavity door, the requirements for which are contained in Annex AA.
- the safety of **microwave ovens** without a cavity door and with **transportation means** that are intended for commercial use only, for the heating of food and beverages, the requirements for which are contained in Annex BB.

Microwave ovens, covered by annex BB, have **transportation means** for moving the **microwave load** through the **microwave oven**. Requirements for tunnel microwave ovens and several types of microwave vending machines are covered.

NOTE 101 In annex BB a microwave oven without a cavity door and with transportation means is described as a **microwave oven**. All clauses of this standard apply to these appliances unless otherwise specified in Annex BB.

This international standard also takes into account **ordinary persons** having access to the **removing area** of the vending machine.

NOTE 102 The appliance may be built into a vending machine, in which case IEC 60335-2-75 may also be applicable.

NOTE 103 Appliances that use non-electrical energy are within the scope of this standard.

In general, this standard does not take into account

- the use of appliances by young children or infirm persons without supervision;
- playing with the appliance by young children.

This international standard does not take into account the use of a **microwave oven** without a **cavity** door and with **transportation means** by **ordinary persons** except in the vicinity of **entrance and exit ports**.

NOTE 104 The rationales for particular microwave exposure conditions and measures related to microwave energy being confined by an open structure are in Annex BB.

NOTE 105 Attention is drawn to the fact that

- for appliances intended to be used in vehicles or on board ships or aircraft, additional requirements may be necessary;
- for appliances intended to be used in tropical countries, special requirements may be necessary;

- dans de nombreux pays, des exigences supplémentaires sont spécifiées par les organismes nationaux de la santé publique, par les organismes nationaux responsables de la protection des travailleurs et par des organismes similaires;
- dans de nombreux pays, les organismes nationaux responsables spécifient des exigences supplémentaires à celles du BB.22.119.1;

NOTE 106 La présente norme ne s'applique pas:

- aux fours à micro-ondes à usage domestique, y compris les fours à micro-ondes combinés (CEI 60335-2-25);
- au matériel industriel de chauffage à micro-ondes (CEI 60519-6);
- aux appareils destinés à des usages médicaux (CEI 60601);
- aux appareils destinés à être utilisés dans des locaux présentant des conditions particulières, telles que la présence d'une atmosphère corrosive ou explosive (poussière, vapeur ou gaz).

2 Références normatives

L'article de la Partie 1 est applicable.

3 Définitions

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

3.1.7 Addition:

NOTE 101 La **fréquence assignée** est la fréquence absorbée.

3.1.9 Remplacement:

conditions de fonctionnement normal

fonctionnement de l'appareil dans les conditions suivantes

L'appareil est mis en fonctionnement avec $1\,000\text{ g} \pm 50\text{ g}$ d'eau potable à une température initiale de $20\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$ dans un récipient en verre de borosilicate ayant une épaisseur maximale de 3 mm et un diamètre extérieur d'environ 190 mm. Le récipient est placé au centre de l'**étagère**. Si la **puissance micro-ondes restituée assignée** dépasse 2 200 W, on utilise deux récipients identiques placés l'un à côté de l'autre dans la **cavité**.

3.101

four à micro-ondes

appareil utilisant l'énergie électromagnétique dans l'une ou plusieurs des bandes de fréquence ISM¹ entre 300 MHz et 30 GHz, pour le réchauffage d'aliments et de boissons dans une **cavité**

3.102

puissance restituée assignée des micro-ondes

puissance micro-ondes restituée assignée à l'appareil par le constructeur

3.103

cavité

espace délimité par les parois internes et la porte dans lequel on place la charge

3.104

étagère

support horizontal dans la **cavité** sur lequel on place la charge

3.105

verrouillage de porte

dispositif ou système dont la fonction est d'empêcher le fonctionnement du magnétron à moins que la porte du four ne soit fermée

¹ Les bandes de fréquence ISM sont les fréquences électromagnétiques établies par l'UIT et reproduites dans la CISPR 11.

- in many countries, the national health authorities, the national authorities responsible for the protection of labour and similar authorities specify additional requirements;
- in many countries, national authorities specify additional requirements to BB 22.119.1;
- responsible for the protection of labour and similar authorities

NOTE 106 This standard does not apply to,

- household **microwave ovens** including **combination microwave ovens** (IEC 60335-2-25)
- industrial microwave heating equipment (IEC 60519-6)
- appliances for medical purposes (IEC 60601)
- appliances intended to be used in locations where special conditions prevail, such as the presence of a corrosive or explosive atmosphere (dust, vapour or gas).

2 Normative references

This clause of Part 1 is applicable.

3 Definitions

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

3.1.7 Addition:

NOTE 101 The **rated frequency** is the input frequency.

3.1.9 Replacement:

normal operation

operation of the appliance under the following conditions

The appliance is operated with $1\,000\text{ g} \pm 50\text{ g}$ of potable water at an initial temperature of $20\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$ in a cylindrical borosilicate glass vessel having a maximum thickness of 3 mm and an outside diameter of approximately 190 mm. The vessel is placed on the centre of the **shelf**. If the **rated microwave power output** exceeds 2 200 W, two such vessels are used and placed contiguously in the **cavity**.

3.101

microwave oven

appliance using electromagnetic energy in one or several of the ISM frequency bands¹ between 300 MHz and 30 GHz, for heating food and beverages in a **cavity**

3.102

rated microwave power output

microwave power output assigned to the appliance by the manufacturer

3.103

cavity

space enclosed by the inner walls and the door in which the load is placed

3.104

shelf

horizontal support in the **cavity** on which the load is placed

3.105

door interlock

device or system that prevents the operation of the magnetron unless the oven door is closed

¹ ISM frequency bands are the electromagnetic frequencies established by the ITU and reproduced in CISPR 11.

3.106

verrouillage asservi de porte

système de **verrouillage de porte** incorporant un dispositif de surveillance

3.107

sonde thermique

dispositif qui est introduit dans les denrées alimentaires pour en mesurer la température et qui est un élément de contrôle du four

NOTE Pour des précisions supplémentaires voir la Figure 104

Addition:

3.108

personne formée

personne suffisamment formée et contrôlée pour connaître la façon d'éviter tout danger provoqué par le fonctionnement des **fours à micro-ondes**

3.109

personne qualifiée

personne dont la formation professionnelle, les connaissances et l'expérience adaptées lui permettent de discerner et d'éviter tout danger provoqué par le fonctionnement des **fours à micro-ondes**

3.110

personne ordinaire

personne qui n'est ni une personne qualifiée ni une personne formée

3.111

moyen de transport

moyen pour transporter la charge micro-ondes à travers le four à micro-ondes

NOTE Comme exemples de **moyens de transport**, on peut citer une courroie, un bras ou un plan incliné.

3.112

charge micro-ondes

denrées alimentaires et boissons qui peuvent être réchauffées dans un **four à micro-ondes**

3.113

enceinte micro-ondes

structure destinée à confiner l'énergie micro-ondes en une région définie

NOTE 1 Les barrières montées à l'extérieur de l'enceinte micro-ondes ne sont pas considérées comme faisant partie de l'enceinte micro-ondes.

NOTE 2 Une enceinte micro-ondes peut être constituée d'une cavité, de pièges quart d'onde (agissant par transformation d'impédance), de pièges de mode (agissant par désadaptation du diagramme du champ) et d'absorbeurs d'énergie micro-ondes.

3.114

barrière micro-ondes

barrière physique qui est transparente aux micro-ondes, limitant l'accès à l'**enceinte micro-ondes**, montée à l'extérieur de l'**enceinte micro-ondes** et qui ne peut être enlevée qu'avec l'aide d'outils

NOTE 1 Une **barrière micro-ondes** peut être montée entre l'**enceinte micro-ondes** et le couvercle extérieur de l'appareil.

NOTE 2 Les dispositifs tels qu'un réseau de chaînes métalliques ou des plaques métalliques à charnières aux orifices d'entrée et de sortie destinés à réduire les fuites micro-ondes ne sont pas considérés comme des **barrières micro-ondes**.

NOTE 3 Les règles de construction figurent en 22.119.

3.106**monitored door interlock**

door interlock system that incorporates a supervision device

3.107**temperature-sensing probe**

device that is inserted into the food to measure its temperature and is a part of an oven control

Addition:

NOTE For more details see figure 104.

3.108**instructed person**

person who is sufficiently instructed and monitored to know how to avoid any danger caused by the operation of **microwave ovens**

3.109**skilled person**

person with suitable professional education, knowledge and experience to discern and to avoid any danger caused by the operation of **microwave ovens**

3.110**ordinary person**

person who is neither a skilled person nor an instructed person

3.111**transportation means**

means to transport the microwave load through the microwave oven

NOTE An example of a **transportation means** is a belt, an arm or an inclined plane.

3.112**load**

food and beverages that can be heated up in a **microwave oven**

3.113**microwave enclosure**

structure that is intended to confine microwave energy to a defined region

NOTE 1 Barriers mounted outside the microwave enclosure are not considered a part of the microwave enclosure.

NOTE 2 A microwave enclosure may consist of a cavity, quarter wave chokes (acting by impedance transformation), mode chokes (acting by field pattern mismatching) and microwave energy absorbers.

3.114**microwave barrier**

physical barrier, which is microwave transparent, limiting access to the **microwave enclosure**, mounted outside the **microwave enclosure** and can only be removed with the aid of tools

NOTE 1 A **microwave barrier** may be mounted between the **microwave enclosure** and the external cover of the appliance.

NOTE 2 Devices such as an array of metal chains or hinged metal plates at entrance and exit ports intended to reduce microwave leakage are not considered **microwave barriers**.

NOTE 3 Construction requirements are in BB.22.119.

3.115

orifices d'entrée et de sortie

ouvertures dans l'**enceinte micro-ondes** à travers lesquelles se déplacent les **charges micro-ondes**

3.116

zone de chargement

zone sur laquelle on place la **charge micro-ondes**

3.117

dispositif de verrouillage asservi de micro-ondes

dispositif de verrouillage de micro-ondes qui comporte un dispositif de surveillance

3.118

structure de blocage de protection

structure mécanique mobile située dans la zone de retrait limitant l'accès à l'**enceinte micro-ondes**

3.119

zone de retrait

zone de laquelle on retire la **charge micro-ondes**

3.120

ouverture de vision

ouverture dans la **cavité**, par laquelle le processus de réchauffement peut être visuellement contrôlé

3.121

dispositif de raccordement fixe

partie de l'**enceinte micro-ondes** ouverte en permanence à l'exception des **orifices d'entrée et de sortie** et des **ouvertures de vision**

NOTE Les **dispositifs de raccordement fixes** peuvent être utilisés pour la ventilation et l'injection d'eau.

3.122

moyen d'accès amovible

toutes les parties de l'**enceinte micro-ondes** que l'on peut ouvrir ou fermer sans l'aide d'outils pour avoir accès à la partie intérieure en vue de l'entretien, à l'exception des **orifices d'entrée et de sortie** et des **ouvertures de vision**

NOTE Comme exemples de moyens amovibles d'accès on peut citer les tunnels qui sont ouverts par action d'abaissement ou de glissement et les capots de lampes de cavités.

3.123

dispositif de verrouillage micro-ondes

dispositif ou système de sécurité mécanique ou électrique qui fonctionne lorsque certaines conditions ne sont pas remplies (par exemple un système de **verrouillage** qui empêche le fonctionnement du **générateur micro-ondes** lorsqu'un **moyen d'accès** est ouvert)

3.124

capot pour entretien

dispositif de construction d'une partie quelconque de l'installation qui peut être ouvert ou enlevé en utilisant un outil pour en assurer l'accès pour l'entretien courant, les opérations de maintenance, le remplacement des pièces détachées, etc. dans des zones contenant des micro-ondes

3.115**entrance and exit ports**

openings in the **microwave enclosure** through which **microwave loads** move

3.116**loading area**

area on which the **microwave load** is placed

3.117**means of monitored microwave interlock**

means of microwave interlock that incorporates a supervision device

3.118**protective blocking structure**

movable mechanical structure located in the removing area limiting access to the **microwave enclosure**

3.119**removing area**

area from which the **microwave load** is removed

3.120**viewing opening**

opening in the **cavity** through which the warm up process can be visually monitored

3.121**fixed means of connection**

all parts of the **microwave enclosure** that are permanently open with the exception of **entrance and exit ports** and **viewing openings**

NOTE Fixed means of connection may be used for venting and water flushing.

3.122**detachable means of access**

all parts of the **microwave enclosure** that can be opened or removed without the aid of tools to get access to the inside for maintenance, with the exception of **entrance and exit ports** and **viewing openings**

NOTE Examples of detachable means of access are tunnels that are opened by drop down or sliding action and cavity lamp covers.

3.123**means of microwave interlock**

mechanical or electrical safety devices or systems that operate when certain conditions are not fulfilled (e.g. an **interlock** system that prevents the operation of the **microwave generator** when a **means of access** is open)

3.124**maintenance cover**

structural feature of any part of the equipment that can be opened or removed by the use of a tool to provide access for routine maintenance, service, replacement of expendable parts etc. in microwave containing areas

3.125

capot pour le nettoyage

partie de l'enceinte micro-ondes que l'on peut ouvrir ou enlever, uniquement à l'aide d'un outil pour des besoins de nettoyage fréquents, au cours du fonctionnement

3.126

surface de référence

surface à proximité des orifices d'entrée et de sortie définie en fonction de la lecture des fuites micro-ondes du BB.32

NOTE 1 Si la lecture de la fuite est inférieure à 50 W/m^2 , la surface de référence est la surface de l'ouverture géométrique de l'**enceinte micro-ondes** sans **barrière micro-ondes**.

NOTE 2 Si le relevé de la fuite dépasse 50 W/m^2 , la surface de référence est une surface artificielle située à 50 mm des emplacements où le capteur de l'instrument mesure les relevés de fuite de 50 W/m^2 directement vers l'intérieur de l'appareil.

NOTE 3 Pour de plus amples explications, se référer à la dernière édition de BB.32.

3.127

four à micro-ondes combiné

four à micro-ondes dans lequel la chaleur est également fournie dans la **cavité** par le fonctionnement simultané ou consécutif d'éléments chauffants résistifs

NOTE Les éléments chauffants résistifs sont utilisés pour procurer une chaleur radiante, de convection ou de vapeur.

4 Exigences générales

L'article de la Partie 1 est applicable.

5 Conditions générales d'essais

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

5.2 Addition:

NOTE 101 Un échantillon supplémentaire peut être nécessaire pour l'essai de 19.104. Six échantillons du système de verrouillage sont prescrits pour l'essai de 24.1.4.

5.3 Modification:

Au lieu d'effectuer les essais dans l'ordre des articles, ils sont effectués dans l'ordre suivant des Articles et paragraphes: 32, 22.113, 22.108, 22.116, 7 à 17, 20, 21 (sauf 21.101 à 21.105), 18, 19 (sauf 19.104), 22 (sauf 22.108, 22.113 et 22.116), 23 à 31, 21.101 à 21.105 et 19.104.

5.101 Les **fours à micro-ondes** sont essayés comme des **appareils à moteur**.

5.102 Les **sondes thermiques** de classe III sont soumises uniquement à l'essai de 22.112.

6 Classification

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

6.1 Modification:

Les **fours à micro-ondes** doivent être de la **classe I**.

3.125**cleaning cover**

part of the microwave enclosure that can be opened or removed, only with the aid of a tool, for frequent cleaning purposes, during operation

3.126**reference surface**

surface in the vicinity of entrance and exits ports defined depending on the reading of microwave leakage of BB 32

NOTE 1 If the leakage reading is less or equal to 50 W/m^2 , the reference surface is the surface of the geometric opening of the **microwave enclosure** without **microwave barrier**.

NOTE 2 If the leakage reading exceeds 50 W/m^2 , the reference surface is an artificial surface located 50 mm away from the locations where the sensor of the instrument measures leakage readings of 50 W/m^2 straight inwards towards the appliance.

NOTE 3 For further explanation refer to BB 32.

3.127**combination microwave oven**

microwave oven in which heat is also provided in the **cavity** by simultaneous or consecutive operation of resistive heating elements

NOTE The resistive heating elements are used to provide radiant heat, convection heat or steam.

4 General requirement

This clause of Part 1 is applicable.

5 General conditions for the tests

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

5.2 Addition:

NOTE 101 An additional sample may be required for the test of 19.104. Six samples of the interlocks are required for the test of 24.1.4.

5.3 Modification:

Instead of carrying out the tests in the order of clauses, the following sequence of clauses and subclauses applies: 32, 22.113, 22.108, 22.116, 7 to 17, 20, 21 (except 21.101 to 21.105), 18, 19 (except 19.104), 22 (except 22.108, 22.113 and 22.116), 23 to 31, 21.101 to 21.105 and 19.104.

5.101 Microwave ovens are tested as motor-operated appliances.

5.102 Class III temperature-sensing probes are only subjected to the tests of 22.112.

6 Classification

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

6.1 Modification:

Microwave ovens shall be **class I**.

7 Marquage et indications

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

7.1 Addition:

Les appareils doivent porter l'indication de la fréquence nominale, en mégahertz, de la bande ISM dans laquelle ils fonctionnent.

Si le retrait de n'importe lequel des couvercles entraîne des fuites micro-ondes dépassant la valeur spécifiée à l'Article 32, celui-ci doit porter, en substance, l'indication suivante:

MISE EN GARDE: Energie micro-ondes – Ne pas enlever ce couvercle

Si un appareil comporte un socle de prise de courant protégé par des fusibles autres que ceux du type D, le courant assigné du fusible correspondant doit être indiqué. Lorsqu'un fusible miniature est utilisé, le marquage doit indiquer que le fusible doit avoir un pouvoir de coupure élevé.

7.6 Addition:

Ajouter le symbole suivant:



[symbole 5021 de la CEI 60417] équipotentialité

7.12 Addition:

Les instructions doivent inclure, en substance, ce qui suit.

- MISE EN GARDE: Si la porte ou les joints de porte sont endommagés, le four ne doit pas être mis en fonctionnement avant d'avoir été réparé par une personne compétente.
- MISE EN GARDE: Il est dangereux pour quiconque autre qu'une personne compétente d'effectuer des réparations ou des opérations de maintenance entraînant le retrait d'un couvercle protégeant contre l'exposition à l'énergie micro-ondes.
- MISE EN GARDE: Les liquides ou autres aliments ne doivent pas être chauffés dans des contenants fermés hermétiquement puisqu'ils sont susceptibles d'exploser.
- MISE EN GARDE: Le chauffage de boissons au micro-ondes peut provoquer des jaillissements retardés de liquide en ébullition; par conséquent, des précautions doivent être prises lors de la manipulation du récipient.
- MISE EN GARDE: Le contenu des biberons et petits pots pour bébé doivent être remués ou agités et la température vérifiée avant consommation, afin d'éviter des brûlures.
- La hauteur minimale de l'espace libre nécessaire au-dessus de la surface supérieure du four.
- N'utiliser que des ustensiles appropriés à l'usage dans les fours à micro-ondes.
- Lorsque des aliments sont chauffés dans des récipients jetables en matière plastique ou papier, garder un œil sur le four en raison des risques d'inflammation.
- Si de la fumée apparaît, déconnecter ou débrancher l'appareil et maintenir la porte fermée de façon à étouffer les flammes.
- Il est recommandé que les œufs dans leur coquille et les œufs durs entiers ne soient pas chauffés dans un four à micro-ondes car ils risquent d'exploser même après la fin de la cuisson.
- Les détails pour nettoyer les joints de porte, les cavités et parties adjacentes.

7 Marking and instructions

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

7.1 Addition:

Appliances shall be marked with the nominal frequency in megahertz of the ISM band in which they operate.

If the removal of any cover results in microwave leakage exceeding the value specified in Clause 32, the cover shall be marked with the substance of the following:

WARNING: Microwave energy – Do not remove this cover

If an appliance incorporates a socket-outlet protected by means of fuses other than D-type fuses, it shall be marked with the rated current of the relevant fuse. When a miniature fuse-link is provided, this marking shall indicate that the fuse-link is to have a high breaking capacity.

7.6 Addition:

Add the following symbol:



[symbol 5021 of IEC 60417]

equipotentiality

7.12 Addition:

The instructions shall include the substance of the following:

- WARNING: If the door or door seals are damaged, the oven must not be operated until it has been repaired by a competent person;
- WARNING: It is hazardous for anyone other than a competent person to carry out any service or repair operation that involves the removal of any cover which gives protection against exposure to microwave energy;
- WARNING: Liquids or other foods must not be heated in sealed containers since they are liable to explode;
- WARNING: Microwave heating of beverages can result in delayed eruptive boiling, therefore care must be taken when handling the container;
- WARNING: The contents of feeding bottles and baby food jars must be stirred or shaken and the temperature checked before consumption, in order to avoid burns;
- the minimum height of free space necessary above the top surface of the oven;
- only use utensils that are suitable for use in microwave ovens;
- when heating food in plastic or paper containers, keep an eye on the oven due to the possibility of ignition;
- if smoke is observed, switch off or unplug the appliance and keep the door closed in order to stifle any flames;
- eggs in their shell and whole hard-boiled eggs should not be heated in microwave ovens since they may explode even after microwave heating has ended;
- details for cleaning door seals, cavities and adjacent parts;

- Il est recommandé que le four soit nettoyé régulièrement et tout dépôt d'aliments retiré.
- Si le four n'est pas maintenu dans un bon état de propreté, sa surface pourrait se dégrader, affecter de façon inexorable la durée de vie de l'appareil et conduire à une situation dangereuse.
- N'utiliser que la sonde thermique prévue pour ce four (pour les appareils prévus avec une **sonde thermique**).
- Il est recommandé de ne pas nettoyer l'appareil avec un jet d'eau (pour les appareils prévus pour être posés sur le sol et qui ne sont pas au moins IPX5).

NOTE 101 Si le four est incorporé dans un distributeur, ces mises en garde et instructions peuvent ne pas s'appliquer et, par conséquent, ne pas être exigées.

7.14 Addition:

La mise en garde prescrite en **7.1** doit être dans des lettres d'au moins 3 mm de hauteur.

La mise en garde prescrite en **7.101** doit être dans des lettres d'au moins 5 mm de hauteur.

7.101 Une étiquette doit être fournie, ainsi que les instructions nécessaires pour la fixer dans un endroit bien en évidence près de l'appareil. L'étiquette doit spécifier, en substance, ce qui suit.

- MISE EN GARDE: Les liquides ou autres aliments ne doivent pas être chauffés dans des récipients hermétiquement fermés car ils risquent d'exploser.
- MISE EN GARDE: Le chauffage de boissons par micro-ondes peut provoquer un jaillissement brusque et différé de liquides en ébullition; par conséquent, des précautions doivent être prises lorsqu'on manipule le récipient.
- MISE EN GARDE: Le contenu des biberons et des pots d'aliments pour bébés doit être remué ou agité et la température vérifiée avant consommation afin d'éviter les brûlures.

La vérification est effectuée par examen.

8 Protection contre l'accès aux parties actives

L'article de la Partie 1 est applicable.

9 Démarrage des appareils à moteur

L'article de la Partie 1 n'est pas applicable.

10 Puissance et courant

L'article de la Partie 1 est applicable.

11 Echauffements

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

11.2 Addition:

*Les appareils, autres que les **appareils à encastrer**, sont placés comme spécifié pour les **appareils chauffants**.*

- the oven should be cleaned regularly and any food deposits removed;
- failure to maintain the oven in a clean condition could lead to deterioration of the surface that could adversely affect the life of the appliance and possibly result in a hazardous situation;
- only use the temperature probe recommended for this oven (for appliances having a facility to use a **temperature-sensing probe**);
- the appliance should not be cleaned with a water jet (for appliances intended to stand on the floor and which are not at least IPX5).

NOTE 101 If the oven is incorporated in a vending machine, these warnings and instructions may not be relevant and therefore not required.

7.14 Addition:

The warning specified in **7.1** shall be in lettering at least 3 mm high.

The warning specified in **7.101** shall be in lettering at least 5 mm high.

7.101 A label shall be provided, together with instructions for fixing it in a conspicuous place close to the appliance. The label shall state the substance of the following.

- WARNING: Liquids or other foods must not be heated in sealed containers since they are liable to explode;
- WARNING: Microwave heating of beverages can result in delayed eruptive boiling, therefore care must be taken when handling the container;
- WARNING: The contents of feeding bottles and baby food jars must be stirred or shaken and the temperature checked before consumption, in order to avoid burns.

Compliance is checked by inspection.

8 Protection against access to live parts

This clause of Part 1 is applicable.

9 Starting of motor-operated appliances

This clause of Part 1 is not applicable.

10 Power input and current

This clause of Part 1 is applicable.

11 Heating

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

11.2 Addition:

*Appliances, other than **built-in appliances**, are positioned as specified for **heating appliances**.*

Un plafond est placé au-dessus de l'appareil à la hauteur minimale indiquée dans les instructions. Le plafond a une profondeur de 300 mm à partir de la paroi arrière du coin d'essai et une longueur qui dépasse d'au moins 150 mm la largeur de l'appareil.

Les appareils prévus pour être installés sur le sol, et les appareils ayant une masse supérieure à 40 kg et non équipés de roulettes, ou de dispositifs similaires, sont installés selon les instructions d'installation. Si aucune instruction n'est fournie, ces appareils sont placés sur le sol le plus près possible des parois du coin d'essais.

11.7 Remplacement:

Les appareils sont mis en fonctionnement en cycles, chaque cycle étant constitué d'un temps de chauffage de 4 min suivi d'une période de repos de 1 min jusqu'à l'établissement des conditions de régime. De l'eau bouillante est ajoutée à la charge d'eau lorsqu'elle s'est évaporée de moitié.

11.8 Addition:

Les échauffements des surfaces externes sont mesurés uniquement sur les surfaces qui ne sont pas placées le long d'une paroi ou du sol du coin d'essai.

Il n'y a pas de limites de températures pour les grilles de sortie d'air et pour les surfaces situées jusqu'à une distance de 25 mm.

12 Vacant

13 Courant de fuite et rigidité diélectrique à la température de régime

L'article de la Partie 1 est applicable.

14 Surtensions transitoires

L'article de la Partie 1 est applicable.

15 Résistance à l'humidité

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

15.2 Addition:

Une quantité de 0,5 l d'eau contenant environ 1 % NaCl est versée régulièrement sur l'étagère en 1 min. Si l'étagère peut recueillir le liquide qui a débordé, elle est remplie avec la solution saline, et une quantité supplémentaire égale à 0,5 l est alors ajoutée en 1 min.

15.101 Les **sondes thermiques** doivent être construites de telle sorte que leur isolation ne soit pas affectée par l'eau.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

La sonde est totalement immergée dans de l'eau contenant approximativement 1 % de NaCl et ayant une température de $20\text{ }^{\circ}\text{C} \pm 5\text{ }^{\circ}\text{C}$. L'eau est portée à ébullition en 15 min environ. Ensuite, la sonde est retirée de l'eau bouillante et immergée dans de l'eau à $20\text{ }^{\circ}\text{C} \pm 5\text{ }^{\circ}\text{C}$ pendant 30 min.

A ceiling is placed over the appliance at the minimum height stated in the instructions. The ceiling has a depth of 300 mm from the back wall of the test corner and a length at least 150 mm in excess of the width of the appliance.

Appliances intended to be fixed to the floor, and appliances with a mass greater than 40 kg and not provided with rollers, castors or similar means, are installed in accordance with the installation instructions. If no instructions are supplied, these appliances are placed on the floor as near as possible to the walls of the test corner.

11.7 Replacement:

Appliances are operated in cycles, each cycle consisting of a heating period of 4 min followed by a rest period of 1 min until steady conditions are established. Boiling water is added to the water load when half of the water load has evaporated.

11.8 Addition:

The temperature rises of external surfaces are only measured on the surfaces that are not placed against the wall and the floor of the test corner.

There are no temperature limits for air-outlet grilles and for surfaces up to a distance of 25 mm from them.

12 Void

13 Leakage current and electric strength at operating temperature

This clause of Part 1 is applicable.

14 Transient overvoltages

This clause of Part 1 is applicable.

15 Moisture resistance

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

15.2 Addition:

*A quantity of 0,5 l of water containing approximately 1 % NaCl is poured steadily over the **shelf** over a period of 1 min. If the **shelf** can collect spilled liquid, it is filled with the saline solution and a further 0,5 l is then added over a period of 1 min.*

15.101 Temperature-sensing probes shall be constructed so that their insulation is not affected by water.

Compliance is checked by the following test.

The probe is completely immersed in water containing approximately 1 % NaCl and having a temperature of $20\text{ }^{\circ}\text{C} \pm 5\text{ }^{\circ}\text{C}$. The water is heated to the boiling point in approximately 15 min. The probe is then removed from the boiling water and immersed in water having a temperature of $20\text{ }^{\circ}\text{C} \pm 5\text{ }^{\circ}\text{C}$ for 30 min.

Cette procédure est répétée cinq fois, après quoi la sonde est retirée de l'eau. Ensuite, toute trace de liquide est enlevée de la surface.

La sonde doit alors satisfaire à l'essai de courant de fuite de 16.2.

NOTE Les **sondes thermiques amovibles** ne sont pas reliées à l'appareil pour cet essai. Les **sondes thermiques non amovibles**, immergées autant qu'il est possible, sont soumises à l'essai dans le four.

16 Courant de fuite et rigidité diélectrique

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

16.101 Les enroulements du transformateur de puissance qui alimente le magnétron doivent avoir une isolation appropriée.

La vérification est effectuée par l'essai du 16.101.1 pour les transformateurs des alimentations à découpage et par l'essai du 16.101.2 pour les autres transformateurs de puissance.

16.101.1 L'isolation entre les enroulements primaire et secondaire des transformateurs des alimentations à découpage est soumise pendant 1 min à une tension pratiquement sinusoïdale de fréquence 50 Hz ou 60 Hz. La valeur de la tension est de 1,414 fois la valeur crête de la **tension de service** du secondaire plus 750 V, avec un minimum de 1 250 V.

Il ne doit pas se produire de claquage entre les enroulements ou entre les spires jointives du même enroulement.

16.101.2 Le double de la **tension de service** est induit à l'enroulement secondaire du transformateur en appliquant, aux bornes primaires, une tension sinusoïdale dont la fréquence est supérieure à la **fréquence assignée**.

La durée de l'essai est de

- 60 s, pour des fréquences jusqu'au double de la **fréquence assignée**, ou
- $120 \times \frac{\text{fréquence assignée}}{\text{fréquence d'essai}}$ avec un minimum de 15 s, pour des fréquences supérieures

NOTE La fréquence de la tension d'essai est supérieure à la **fréquence assignée** de façon à éviter un courant d'excitation excessif.

Un maximum d'un tiers de la tension d'essai est appliqué, après quoi elle est augmentée rapidement sans provoquer de phénomènes transitoires. A la fin de l'essai, la tension est réduite jusqu'à approximativement un tiers de sa valeur totale avant la mise hors tension.

Il ne doit pas se produire de claquage entre les enroulements ou entre les spires jointives du même enroulement.

17 Protection contre la surcharge des transformateurs et des circuits associés

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

Addition:

Les essais ne sont pas effectués sur le transformateur de puissance qui alimente le magnétron et ses circuits associés, ceux-ci étant vérifiés pendant les essais de l'Article 19.

This procedure is carried out five times, after which the probe is removed from the water. All traces of liquid are then removed from the surface.

The probe shall then withstand the leakage current test of 16.2.

NOTE **Detachable temperature-sensing probes** are not connected to the appliance for this test. **Non-detachable temperature-sensing probes** are tested in the oven, the probe being immersed as much as possible.

16 Leakage current and electric strength

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

16.101 The windings of the power transformer that supplies the magnetron shall have adequate insulation.

Compliance is checked by the test of 16.101.1 for switch-mode power supplies and by the test of 16.101.2 for other power transformers.

16.101.1 *The insulation between the primary and secondary windings of switch-mode power supply transformers is subjected for 1 min to a voltage of substantially sinusoidal waveform and having a frequency of 50 Hz or 60 Hz. The value of the voltage is 1,414 times the peak value of the secondary **working voltage** plus 750 V, with a minimum of 1 250 V.*

There shall be no breakdown between windings or between adjacent turns of the same winding.

16.101.2 *Twice the **working voltage** is induced in the secondary winding of the transformer by applying a sinusoidal voltage having a frequency higher than **rated frequency** to the primary terminals.*

The duration of the test is

- 60 s, for frequencies up to twice the **rated frequency**, or
- $120 \times \frac{\text{rated frequency}}{\text{test frequency}}$ s, with a minimum of 15 s, for higher frequencies.

NOTE The frequency of the test voltage is higher than the **rated frequency** to avoid excessive excitation current.

A maximum of one-third of the test voltage is applied and is then rapidly increased without creating transients. At the end of the test, the voltage is decreased in a similar manner to approximately one-third of its full value before switching off.

There shall be no breakdown between windings or between adjacent turns of the same winding.

17 Overload protection of transformers and associated circuits

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

Addition:

The tests are not carried out on the power transformer that supplies the magnetron and its associated circuits, these are checked during the tests of Clause 19.

18 Endurance

L'article de la Partie 1 est remplacé par ce qui suit.

Le système de porte, y compris les charnières, les joints et autres parties associées, doit être construit de façon à résister à l'usure susceptible de se produire en usage normal.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

*Le système de porte est soumis à 10 000 cycles de fonctionnement, l'appareil fonctionnant à la **tension assignée** et contenant une charge appropriée absorbant les micro-ondes. Ensuite, il est soumis à 10 000 cycles de fonctionnement sans génération de micro-ondes.*

La porte est ouverte et fermée comme en usage normal. Elle est ouverte à partir de la position fermée jusqu'à un angle compris entre 135° et 180° ou jusqu'à l'angle maximal possible, si celui-ci est plus petit. La cadence de fonctionnement est de six cycles par minute.

Dans le cas d'une charge sèche, on ajoute 100 g d'eau avant le début de l'essai et après chaque 10 000 cycles de fonctionnement et l'appareil est mis en fonctionnement jusqu'à évaporation de l'eau.

Cette séquence est répétée jusqu'à ce que le système de porte ait été soumis à 200 000 cycles de fonctionnement.

Après l'essai, les fuites micro-ondes ne doivent pas dépasser la limite spécifiée à l'Article 32 et le système de porte doit encore fonctionner.

NOTE 101 Les dispositifs de commande peuvent être rendus inopérants afin d'effectuer l'essai.

NOTE 102 Les composants dont la détérioration ne compromet pas la conformité à la présente norme peuvent être remplacés afin de terminer l'essai.

19 Fonctionnement anormal

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

19.1 Modification:

*Au lieu de soumettre les appareils aux essais de 19.2 à 19.10, la vérification est effectuée par les essais de 19.101 à 19.104, l'appareil étant alimenté à la **tension assignée**.*

19.11.2 Addition:

*Le circuit anode-cathode du magnétron est tour à tour ouvert et court-circuité. Si l'une de ces conditions de défaut entraîne un courant d'entrée qui augmente alors que la tension décroît, l'essai est réalisé avec l'appareil alimenté à 0,94 fois la **tension assignée**. Cependant, si le courant d'entrée augmente plus que de façon proportionnelle avec la tension, l'appareil est alimenté à 1,06 fois la **tension assignée**.*

Le filament du magnétron n'est pas court-circuité.

19.13 Addition:

La température des enroulements ne doit pas dépasser les valeurs indiquées au Tableau 8. Seuls les appareils avec présélection du temps de démarrage et ceux comportant une fonction de maintien au chaud sont considérés comme étant des appareils fonctionnant jusqu'à établissement des conditions de régime.

18 Endurance

This clause of Part 1 is replaced by the following.

The door system, including hinges, microwave seals and other associated parts, shall be constructed to withstand wear that may be expected in normal use.

Compliance is checked by the following test.

*The door system is subjected to 10 000 cycles of operation with the appliance supplied at **rated voltage** and containing an appropriate microwave-absorbing load. It is then subjected to 10 000 cycles of operation without microwave generation.*

The door is opened and closed as in normal use. It is opened from the closed position to an angle between 135° and 180° or the maximum possible angle if this is less. The rate of operation is six cycles per minute.

If a dry load is used, before starting the test and after each 10 000 cycles of operation, 100 g of water is added and the appliance operated until the water has evaporated.

This sequence is repeated until the door system has been subjected to a total of 200 000 cycles of operation.

After the test, the microwave leakage shall not exceed the limit specified in Clause 32 and the door system shall still function.

NOTE 101 Controls may be rendered inoperative in order to carry out the test.

NOTE 102 Components, the deterioration of which does not impair compliance with this standard, may be replaced in order to complete the test.

19 Abnormal operation

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

19.1 Modification:

*Instead of subjecting the appliance to the tests of 19.2 to 19.10, compliance is checked by the tests of 19.101 to 19.104, the appliance being supplied at **rated voltage**.*

19.11.2 Addition:

*The cathode to anode circuit of the magnetron is open-circuited and short-circuited in turn. If one of these fault conditions results in an input current that increases with decreasing voltage, the test is carried out with the appliance supplied at 0,94 times **rated voltage**. However, if the input current increases more than proportionally with voltage, the appliance is supplied at 1,06 times **rated voltage**.*

The filament of the magnetron is not short-circuited.

19.13 Addition:

The temperature of windings shall not exceed the values shown in Table 8. Only appliances that allow a preselected start time and those operating with a keep warm function are considered to be appliances operated until steady conditions are established.

Pendant les essais, les fuites micro-ondes, mesurées selon l'Article 32 mais avec la charge spécifiée pour chaque paragraphe, ne doivent pas dépasser 100 W/m². L'appareil doit être conforme à l'Article 32 s'il est en état de fonctionner après les essais.

19.101 Les appareils sont mis en fonctionnement, les dispositifs de commande étant réglés à la position la plus défavorable et sans charge dans la **cavité**.

La période de fonctionnement est égale à la durée maximale autorisée par la minuterie ou jusqu'à ce que les conditions de régime soient établies, selon la durée la plus courte.

19.102 Les appareils sont mis en fonctionnement dans les **conditions de fonctionnement normal**, la minuterie ou tout autre dispositif de commande qui fonctionne en usage normal étant court-circuité.

NOTE Si l'appareil comporte plusieurs dispositifs, ceux-ci sont court-circuités tour à tour.

19.103 Les appareils sont mis en fonctionnement dans les **conditions normales de fonctionnement** et chaque condition de défaut susceptible de se produire est simulée. Les dispositifs de commande sont réglés sur la position la plus défavorable, et l'appareil est mis en fonctionnement pendant le temps maximal autorisé par la minuterie ou 90 min, selon la durée la plus courte.

NOTE Comme exemples de conditions de défaut, on peut citer

- l'obturation des ouvertures d'air placées sur le même plan;
- le blocage du rotor des moteurs si le couple de démarrage du rotor bloqué est inférieur au couple à pleine charge;
- le blocage des parties mobiles susceptibles d'être coincées.

19.104 L'appareil est mis en fonctionnement, les dispositifs de commande réglés sur la position la plus défavorable, et des pommes de terre sont placées sur l'étagère dans la position dans laquelle elles sont le plus susceptibles de s'enflammer et de propager des flammes à d'autres matériaux combustibles.

Chaque pomme de terre a une forme approximativement ellipsoïdale et une masse comprise entre 125 g et 150 g. La longueur de l'axe principal le plus court est d'au moins 40 mm. La longueur de l'axe principal le plus long ne dépasse pas 140 mm et peut être réduite symétriquement de façon à obtenir la masse spécifique. Une tige d'acier, ayant un diamètre de 1,5 mm ± 0,5 mm et approximativement de la même longueur que l'axe le plus long de la pomme de terre, est insérée le long de cet axe dans au moins une des pommes de terre. Le nombre de pommes de terre à utiliser est déterminé dans le Tableau 101.

Si les pommes de terre ne s'enflamment pas, l'essai est répété en enlevant une pomme de terre. Si une pomme de terre seule ne s'enflamme pas, elle est enflammée artificiellement.

Tableau 101 – Nombre de pommes de terre

Puissance restituée assignée des micro-ondes <i>W</i>	Volume de la cavité <i>l</i>	Nombre de pommes de terre
<600	≥14 et ≤28	2
≥ 600 et ≤1 000	≥28 et ≤42	4
≥1 000 et ≤2 000	≥42 et ≤56	6
≥2 000	≥56	6 + N ^a
NOTE La puissance restituée assignée des micro-ondes ou le volume de la cavité s'applique, le nombre le plus important de pommes de terre étant alors utilisé.		
^a N est égal à 2 pour chaque augmentation de puissance restituée de 500 W ou pour chaque augmentation de volume de 14 l.		

During the tests, the microwave leakage shall not exceed 100 W/m² measured in accordance with Clause 32 but with the load as specified for each subclause. The appliance shall comply with Clause 32 if it can be operated after the tests.

19.101 Appliances are operated with controls set at the most unfavourable position and without a load in the **cavity**.

The period of operation is the maximum time allowed by the timer or until steady conditions are established, whichever is shorter.

19.102 Appliances are operated under **normal operation** with the timer or other controls that operate in normal use short-circuited.

NOTE If the appliance is provided with more than one control, these are short-circuited in turn.

19.103 Appliances are operated under **normal operation** and with any single-fault condition simulated that is likely to occur. The controls are adjusted to their most unfavourable setting and the appliance is operated for the maximum time allowed by the timer or 90 min, whichever is shorter.

NOTE Examples of fault conditions are

- blocking of air openings in the same plane;
- locking the rotor of motors if the locked rotor torque is smaller than the full load torque;
- locking moving parts liable to be jammed.

19.104 The appliance is operated with the controls adjusted to their most unfavourable setting and with potatoes placed on the **shelf** in the position where they are most likely to ignite and propagate flames to other combustible material.

Each potato has an approximately ellipsoidal shape and a mass between 125 g and 150 g. The length of the shorter principal axis is at least 40 mm. The length of the longer principal axis is not more than 140 mm and may be symmetrically reduced in order to obtain the specified mass. A steel wire, having a diameter of 1,5 mm ± 0,5 mm and approximately the same length as the longer axis of the potato, is inserted along this axis of at least one of the potatoes. The number of potatoes to be used is stated in Table 101.

If the potatoes do not ignite, the test is repeated with the load reduced by one potato. If a single potato does not ignite, it is ignited artificially.

Table 101 – Number of potatoes

Rated microwave power output W	Volume of the cavity l	Number of potatoes
<600	≥14 and ≤28	2
≥600 and ≤1 000	≥28 and ≤42	4
≥1 000 and ≤2 000	≥42 and ≤56	6
≥2 000	≥56	6 + N ^a
NOTE The rated microwave power output or the volume of the cavity applies, whichever results in the higher number of potatoes		
^a N is 2 for each 500 W increase in power output or for each 14 l increase in volume.		

*L'essai est terminé 15 min après l'arrêt de génération de micro-ondes ou l'extinction d'un feu dans la **cavité**.*

*Pendant l'essai, tout feu dans la **cavité** doit être contenu dans la cavité.*

NOTE 1 Le paragraphe 19.13 ne s'applique pas pendant l'essai.

*Après l'essai, si l'appareil est toujours fonctionnel, toute **étagère amovible** endommagée est remplacée et 19.13 s'applique. Si l'appareil ne satisfait pas à l'essai, l'essai est répété sur un appareil neuf.*

NOTE 2 La non-conformité peut résulter de l'effet cumulatif d'essais précédents.

20 Stabilité et dangers mécaniques

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

20.101 Les appareils équipés d'une porte à charnière horizontale à leur partie la plus basse et sur laquelle on peut placer une charge doivent présenter une stabilité adéquate.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

L'appareil est placé sur une surface horizontale, la porte ouverte, et une masse est délicatement posée au centre géométrique de la porte.

Pour les appareils utilisés normalement sur le sol, la masse est de

- 23 kg pour les portes de **cavité**, ou la masse qui peut être placée dans le four selon les instructions, si elle est supérieure;
- 7 kg pour les autres portes.

Pour les appareils utilisés normalement sur une table, la masse est de

- 7 kg pour les **appareils fixes**;
- 3,5 kg pour les autres appareils.

L'appareil ne doit pas basculer.

NOTE 1 Un sac de sable peut constituer la charge.

NOTE 2 Pour les appareils munis de plus d'une porte, les essais sont effectués sur chaque porte séparément.

21 Résistance mécanique

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

21.1 Addition:

La vérification est aussi effectuée par les essais de 21.101 à 21.105.

21.101 Les portes à charnières sont placées dans une position d'ouverture faisant un angle d'environ 30° avant la position entièrement ouverte. Les portes à glissières sont ouvertes approximativement aux deux tiers de leur parcours. Une force de 35 N est appliquée sur la face interne de la porte à charnière, en un point situé à 25 mm du bord libre, ou de la poignée d'une porte à glissières.

*The test is terminated 15 min after the microwave generation has ceased or a fire in the **cavity** has extinguished.*

*During the test, any fire in the **cavity** shall be contained within the appliance.*

NOTE 1 Subclause 19.13 does not apply during the test.

*After the test, if the appliance is still operable, any damaged **detachable shelf** is replaced and 19.13 applies. If the appliance does not comply, the test is repeated on a new appliance.*

NOTE 2 Non-compliance may have resulted from the cumulative effects of previous tests.

20 Stability and mechanical hazards

This clause of part I is applicable except as follows.

20.101 Appliances having doors with a horizontal hinge at their lower edge and on which a load is likely to be placed shall have adequate stability.

Compliance is checked by the following test.

The appliance is placed on a horizontal surface with the door open and a mass is gently placed on the geometric centre of the door.

For appliances normally used on the floor, the mass is

- 23 kg for **cavity** doors, or the mass that can be placed in the oven in accordance with the instructions, if this is higher;
- 7 kg for other doors.

For appliances normally used on a table, the mass is

- 7 kg for **stationary appliances**;
- 3,5 kg for other appliances.

The appliance shall not tilt.

NOTE 1 A sandbag may be used for the load.

NOTE 2 For appliances having more than one door, the tests are made on each door separately.

21 Mechanical strength

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

21.1 Addition:

Compliance is also checked by the tests of 21.101 to 21.105.

21.101 Hinged doors are positioned approximately 30° before the fully open position. Sliding doors are positioned so that they are approximately two-thirds open. A force of 35 N is applied to the inside surface of a hinged door at a point 25 mm from its free edge or to the handle of a sliding door.

La force est appliquée au moyen d'un dynamomètre ayant une constante de rappel de 1,05 N/mm. Elle est appliquée tout d'abord en même temps qu'une force opposée est appliquée sur l'autre côté de la porte ou de la poignée. La force opposée est ensuite annulée pour permettre à la porte de compléter son parcours jusqu'à la position entièrement ouverte.

L'essai est effectué 25 fois.

L'essai est répété sur les portes des **appareils fixes** et des **appareils à encastrer** avec les modifications suivantes:

- la porte est tout d'abord placée à mi-chemin entre la position complètement ouverte et la position complètement fermée;
- la force appliquée est de 1,5 fois la force nécessaire pour ouvrir la porte ou 65 N, selon la valeur la plus haute. Cependant, si la force ne peut pas être mesurée ou si la porte est ouverte indirectement, la force de 65 N s'applique.

L'essai est effectué 25 fois.

Les portes sont placées à mi-chemin entre la position complètement ouverte et la position complètement fermée. Une force de fermeture de 90 N s'applique à la surface extérieure d'une porte à charnière en un point à 25 mm du bord libre ou de la poignée d'une porte à glissière, en appliquant initialement la force opposée comme décrit ci-dessus.

Cet essai est effectué 50 fois.

L'appareil doit alors satisfaire à l'Article 32.

21.102 Les portes à charnières latérales sont placées en position d'ouverture totale. Une force dirigée vers le bas de 140 N ou la force maximale qui peut être appliquée dans n'importe quelle position de la porte sans faire basculer l'appareil, suivant la valeur la plus faible, est alors appliquée sur le bord libre de la porte et la porte est fermée. La porte est à nouveau totalement ouverte, la force étant maintenue.

Cet essai est effectué 10 fois.

Les portes à charnière inférieure sont ouvertes. Une force de 140 N ou la force maximale pouvant être appliquée sans faire basculer l'appareil, suivant la valeur la plus faible, est appliquée sur la surface interne de la porte à l'endroit le plus défavorable situé à 25 mm du bord libre.

La force est maintenue pendant 15 min.

L'appareil doit ensuite satisfaire à l'Article 32.

21.103 Un cube de bois de 20 mm de côté est attaché à l'un des coins intérieurs le plus éloigné des charnières. Une tentative est faite pour fermer la porte avec une force de 90 N, appliquée sur l'autre coin le plus éloigné des charnières, dans une direction perpendiculaire à la surface de la porte.

La force est maintenue pendant 5 s.

Le cube est ensuite retiré. La porte est fermée lentement jusqu'à ce que l'émission de micro-ondes devienne possible. La porte et ses dispositifs d'ouverture sont ensuite manipulés de façon à déterminer la position donnant la fuite maximale de micro-ondes.

The force is applied by means of a spring balance having a spring constant of 1,05 N/mm. It is initially applied with an opposing force applied to the other side of the door or handle. The opposing force is then removed to allow the door to complete its travel to the fully open position.

The test is carried out 25 times.

The test is repeated on doors of **stationary appliances** and **built-in appliances** except that

- the door is initially placed midway between the fully open and closed positions;
- the applied force is 1,5 times the force required to open the door or 65 N, whichever is greater. However if the force cannot be measured or if the door is opened indirectly, the 65 N force is applied.

The test is carried out 25 times.

Doors are placed midway between the fully open and closed positions. A closing force of 90 N is applied to the outside surface of a hinged door at a point 25 mm from the free edge or to the handle of a sliding door, initially with the opposing force as described above.

This test is carried out 50 times.

The appliance shall then comply with Clause 32.

21.102 Side-hinged doors are placed in the fully open position. A downward force of 140 N or the maximum force that can be applied in any door position without tilting the appliance, whichever is smaller, is then applied to the free edge of the door and the door is closed. The door is fully opened again with the force still applied.

This test is carried out 10 times.

Bottom-hinged doors are opened. A force of 140 N or the maximum force that can be applied without tilting the appliance, whichever is smaller, is applied to the inside surface of the door at the most unfavourable position 25 mm from the free edge.

The force is applied for 15 min.

The appliance shall then comply with Clause 32.

21.103 A cube of wood having a side dimension of 20 mm is attached to an inside corner furthest from the door hinge. An attempt is made to close the door with a force of 90 N applied at the other corner farthest from the hinge in the direction perpendicular to the surface of the door.

The force is maintained for 5 s.

The cube is then removed. The door is slowly closed until microwave generation becomes possible. The door and its opening means are then manipulated in order to determine the position resulting in the highest microwave leakage.

L'appareil doit ensuite satisfaire à l'Article 32.

L'essai est répété, le cube en bois attaché à l'autre coin le plus éloigné de la charnière.

NOTE L'essai ne s'applique pas aux portes à glissière.

21.104 *La porte est fermée et la surface externe est soumise à trois coups, ayant chacun une énergie de 3 J. Ces coups sont appliqués sur la partie centrale de la porte, éventuellement au même endroit.*

Le coup est appliqué au moyen d'une bille d'acier d'un diamètre de 50 mm et une masse d'approximativement 0,5 kg. La bille est suspendue par un cordon approprié fixé dans le plan de la porte. La bille est lâchée, comme un pendule, à partir de la distance nécessaire pour frapper la surface avec l'énergie spécifiée.

La porte est ensuite ouverte et sa surface de contact avec le four est soumise à trois coups similaires.

La face interne d'une porte à charnières est soumise à trois coups comme ci-dessus, l'essai étant effectué lorsque la porte est en position entièrement ouverte. Les coups sont appliqués sur la partie centrale de la porte et éventuellement au même endroit. Cependant, si une porte à charnières dans sa partie inférieure est horizontale en position entièrement ouverte, les coups sont appliqués en lâchant la bille en chute libre d'une hauteur telle que l'énergie spécifiée soit obtenue.

Une porte à charnières inférieures est soumise à un essai supplémentaire en appliquant sur le joint trois coups similaires. Les coups sont donnés à trois endroits différents.

L'appareil doit ensuite satisfaire à l'Article 32.

21.105 *Une porte à charnières dans sa partie inférieure est ouverte et une cheville de bois de 10 mm de diamètre et de 300 mm de longueur est placée le long des charnières. La cheville est mise en place de façon que l'une de ses extrémités soit alignée avec un des bords extérieurs de la porte. Une force de fermeture de 140 N s'applique au centre de la poignée, perpendiculairement à la surface de la porte. La force est maintenue pendant 5 s.*

L'essai est répété, l'extrémité de la cheville alignée avec l'autre bord extérieur de la porte, puis la cheville est placée en position centrale par rapport aux charnières.

Les fuites micro-ondes sont alors mesurées dans les conditions de l'Article 32 et ne doivent pas dépasser 100 W/m².

22 Construction

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes:

22.101 Les **appareils à encastrer** doivent uniquement être ventilés par l'avant, à moins que des dispositions ne soient prises pour une ventilation à travers un conduit.

La vérification est effectuée par examen.

22.102 Les ouvertures d'aération doivent être conçues de façon que toute humidité ou graisse évacuée à travers elles ne puisse affecter les **lignes de fuite** et **distances dans l'air** entre les **parties actives** et les autres parties de l'appareil.

La vérification est effectuée par examen.

The appliance shall then comply with Clause 32.

The test is repeated with the wooden cube attached to the other corner farthest from the hinge.

NOTE The test is not applicable to sliding doors.

21.104 *The door is closed and its outside surface subjected to three impacts, each having an energy of 3 J. These impacts are applied to the central part of the door and may be at the same point.*

The impact is applied by means of a steel ball having a diameter of 50 mm and a mass of approximately 0,5 kg. The ball is suspended by a suitable cord that is held in the plane of the door. The ball is allowed to fall as a pendulum through the distance required to strike the surface with the specified impact energy.

The door is then opened and its mating surface on the oven is subjected to three similar impacts.

The inside surface of a hinged door is subjected to three impacts as before, the test being made with the door in the fully open position. The impacts are applied to the central part of the door and may be at the same point. However, if a bottom-hinged door is horizontal when in the fully open position, the impacts are applied by allowing the steel ball to fall freely through a distance such that the specified impact energy is obtained.

A bottom-hinged door is further tested by subjecting its seal to three similar impacts. The impacts are made at three different locations.

The appliance shall then comply with Clause 32.

21.105 *A bottom-hinged door is opened and a hardwood dowel having a diameter of 10 mm and a length of 300 mm is placed along the bottom hinge. The dowel is positioned such that one end is flush with an outside edge of the door. A closing force of 140 N is applied to the centre of the handle in a direction perpendicular to the surface of the door. The force is maintained for 5 s.*

The test is repeated with the end of the dowel flush with the other outside edge and then with the dowel positioned centrally within the door hinge.

The microwave leakage is measured under the conditions specified in Clause 32 and shall not exceed 100 W/m².

22 Construction

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

22.101 Built-in appliances shall only be vented through the front, unless provisions are made for venting through a duct.

Compliance is checked by inspection.

22.102 Oven vents shall be constructed so that any moisture or grease discharged through them cannot affect **creepage distances** and **clearances** between **live parts** and other parts of the appliance.

Compliance is checked by inspection.

22.103 Les appareils doivent être équipés d'au moins deux **verrouillages de porte**, actionnés par l'ouverture de la porte, l'un au moins étant un **verrouillage asservi de porte**.

NOTE Les deux **verrouillages de porte** peuvent être incorporés dans le système de **verrouillage asservi de porte**.

La vérification est effectuée par examen.

22.104 Un **verrouillage de porte** au moins doit comporter un interrupteur qui déconnecte le générateur de micro-ondes ou son circuit d'alimentation.

La vérification est effectuée par examen.

NOTE Une autre méthode tout aussi fiable pour effectuer la déconnexion peut être utilisée.

22.105 Au moins un des **verrouillages de porte** doit être dissimulé et ne doit pas pouvoir être actionné par une intervention manuelle. Ce **verrouillage de porte** doit agir avant qu'un quelconque **verrouillage de porte** accessible puisse être neutralisé.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

*La porte est en position ouverte ou fermée et une tentative est faite pour actionner le **verrouillage de porte** dissimulé en appliquant le calibre d'essai B de la CEI 61032 à tous les orifices. Une tige rigide, telle qu'elle est illustrée à la Figure 101, est également appliquée à tous les orifices du mécanisme de verrouillage de porte.*

*Les **verrouillages de porte** à sécurité magnétique sont aussi essayés avec un aimant plaqué contre l'enceinte, au-dessus de l'interrupteur de **verrouillage de porte**. L'aimant est de même configuration physique et orientation magnétique que les aimants qui font fonctionner le **verrouillage de porte**. Il doit être capable d'exercer une force d'attraction de $50 \text{ N} \pm 5 \text{ N}$ lorsqu'il est appliqué sur un induit en acier doux de $80 \text{ mm} \times 50 \text{ mm} \times 8 \text{ mm}$. De plus, à une distance de 10 mm de l'armature, l'aimant doit être capable d'exercer une force de $5 \text{ N} \pm 0,5 \text{ N}$.*

*La porte est ouverte et une tentative manuelle est faite pour neutraliser simultanément tout **verrouillage de porte** accessible au moyen du calibre d'essai B de la CEI 61032.*

*Il ne doit pas être possible de faire fonctionner le **verrouillage de porte** dissimulé pendant les essais.*

22.106 Le dispositif de surveillance du **verrouillage asservi de porte** doit mettre l'appareil hors d'état de fonctionner au cas où sa partie interrupteur ne peut plus commander le générateur de micro-ondes.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

*La partie interrupteur du **verrouillage asservi de porte** est rendue inopérante. L'appareil est alimenté à la **tension assignée** à partir d'une source ayant un pouvoir de coupure d'au moins 1,5 kA pour les appareils de **tension assignée** supérieure à 150 V et 1,0 kA pour les autres appareils.*

NOTE 1 Les appareils ayant une **tension assignée** inférieure à 150 V et un **courant assigné** supérieur à 20 A sont alimentés à la **tension assignée** à partir d'une source d'énergie ayant un pouvoir de coupure d'au moins 5,0 kA.

*L'appareil est mis en fonctionnement porte fermée et une tentative est alors effectuée pour accéder à la **cavité** de façon normale. Il ne doit pas être possible d'ouvrir la porte à moins que le générateur de micro-ondes ne s'arrête et ne puisse pas être remis en fonctionnement. Le dispositif de surveillance ne doit pas faillir en position de circuit ouvert.*

22.103 Appliances shall incorporate at least two **door interlocks** that are operated by opening the door, at least one being a **monitored door interlock**.

NOTE The two **door interlocks** may be incorporated in the system of the **monitored door interlock**.

Compliance is checked by inspection.

22.104 At least one **door interlock** shall incorporate a switch that disconnects the microwave generator or its supply main circuit.

Compliance is checked by inspection.

NOTE An equally reliable method of making the disconnection may be used as an alternative.

22.105 At least one of the **door interlocks** shall be concealed and not operable by manipulation. This **door interlock** shall operate before any accessible **door interlock** can be defeated.

Compliance is checked by the following test.

*The door is placed in the open or closed position and an attempt is made to operate the **concealed door interlock** by applying test probe B of IEC 61032 to all openings. A straight rod, as shown in Figure 101, is also applied to any openings of the door interlock mechanism.*

***Door interlocks** that operate magnetically are also evaluated by applying a magnet to the enclosure over the **door interlock** switch. The magnet has similar configuration and magnetic orientation to the magnets that operate the **door interlock**. It shall be capable of exerting a force of $50\text{ N} \pm 5\text{ N}$ when applied to a mild steel armature having dimensions of $80\text{ mm} \times 50\text{ mm} \times 8\text{ mm}$. In addition, the magnet shall be capable of exerting a force of $5\text{ N} \pm 0,5\text{ N}$ at a distance of 10 mm from the armature.*

*The door is opened and simultaneously an attempt is made to defeat any accessible **door interlock** by means of test probe B of IEC 61032.*

*It shall not be possible to operate the concealed **door interlock** during the tests.*

22.106 The supervision device of the **monitored door interlock** shall render the appliance inoperable if its switching part fails to control the microwave generator.

Compliance is checked by the following test.

*The switching part of the **monitored door interlock** is rendered inoperative. The appliance is supplied at **rated voltage** from a supply source having a short-circuit capacity of at least 1,5 kA for appliances having a **rated voltage** over 150 V and 1,0 kA for other appliances.*

NOTE 1 Appliances having a **rated voltage** less than 150 V and a **rated current** over 20 A are supplied at **rated voltage** from a supply source having a short-circuit capacity of at least 5,0 kA.

*The appliance is operated with the door closed and an attempt is then made to gain access to the **cavity** in the normal way. It shall not be possible to open the door unless the microwave generator ceases to function and remains inoperable. The supervision device shall not fail in the open-circuit position.*

NOTE 2 Le dispositif de surveillance est remplacé pour les essais suivants si la défaillance se produit en position circuit fermé.

NOTE 3 Il peut être nécessaire de mettre les autres **verrouillages de porte** hors service afin de réaliser cet essai.

Si un fusible interne dans le circuit d'alimentation du générateur de micro-ondes fonctionne, il est remplacé et l'essai est effectué deux autres fois. Le fusible interne doit couper à chaque fois.

L'essai est effectué trois autres fois mais avec une impédance de $(0,4 + j 0,25) \Omega$ en série avec la source d'alimentation. Le fusible interne doit couper à chaque fois.

NOTE 4 Pour les appareils de **tension assignée** inférieure à 150 V et pour ceux ayant un **courant assigné** supérieur à 16 A, l'essai avec l'impédance en série n'est pas effectué.

NOTE 5 Les interrupteurs sont remplacés à chaque rupture du fusible interne si cela est indiqué dans les instructions de service.

22.107 La défaillance de tout composant électrique ou mécanique affectant le fonctionnement d'un **verrouillage de porte** ne doit pas affecter le fonctionnement d'un autre **verrouillage de porte**, ou rendre inopérant le système de surveillance du **verrouillage asservi de porte**, à moins que l'appareil ne puisse plus fonctionner.

La vérification est effectuée par examen, et, si nécessaire, en simulant la défaillance du composant et en mettant l'appareil en fonctionnement comme en usage normal.

NOTE Cette exigence ne s'applique pas aux composants du dispositif de surveillance qui satisfont à l'essai de 22.106.

22.108 Les **verrouillages de porte** incorporés afin de satisfaire à 22.103 doivent fonctionner avant que ne se produise une fuite indue de micro-ondes.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

*Tous les **verrouillages de porte**, sauf un, sont rendus inopérants. L'appareil est alimenté à la **tension assignée** et mis en fonctionnement avec la charge spécifiée à l'Article 32. La séquence d'ouverture de porte est effectuée par petits déplacements pendant lesquels les fuites micro-ondes sont mesurées.*

L'appareil doit satisfaire à l'essai de l'Article 32.

*L'essai est répété sur chaque **verrouillage de porte** tour à tour.*

NOTE 1 Les **verrouillages de porte** ne sont soumis à cet essai que s'ils sont nécessaires pour répondre aux exigences de 22.103.

NOTE 2 Il peut être nécessaire de rendre inopérant le dispositif de surveillance de **verrouillage asservi de porte** en effectuant l'essai.

22.109 Il ne doit pas se produire de fuites indues de micro-ondes lorsqu'un matériau mince est introduit entre la porte et sa surface de contact.

La vérification est effectuée en fermant la porte sur une bande de papier ayant une largeur de 60 mm $\pm$ 5 mm et une épaisseur de 0,15 mm $\pm$ 0,05 mm, le papier étant placé entre la porte et sa surface de contact.

L'appareil doit alors satisfaire à l'essai de l'Article 32.

L'essai est réalisé 10 fois avec le papier placé en différents emplacements.

NOTE 2 The supervision device is replaced for subsequent tests if it fails in the closed circuit position.

NOTE 3 It may be necessary to render other **door interlocks** inoperative in order to perform this test.

If an internal fuse in the circuit supplying the microwave generator ruptures, the fuse is replaced and the test is carried out two more times. The internal fuse shall rupture each time.

The test is carried out three more times but with an impedance of $(0,4 + j 0,25) \Omega$ in series with the supply source. The internal fuse shall rupture each time.

NOTE 4 For appliances having a **rated voltage** under 150 V and those with a **rated current** over 16 A, the test with the series impedance is not carried out.

NOTE 5 Switches are replaced each time the internal fuse ruptures if this is stated in the instructions for servicing.

22.107 The failure of any single electrical or mechanical component that affects the operation of a **door interlock** shall not cause any other **door interlock**, or the supervision device of the **monitored door interlock**, to become inoperative, unless the appliance is rendered inoperable.

Compliance is checked by inspection and, if necessary, by simulating component failure and operating the appliance as in normal use.

NOTE This requirement does not apply to components of the supervision device that comply with the test of 22.106.

22.108 The **door interlocks** incorporated to comply with 22.103 shall operate before undue microwave leakage occurs.

Compliance is checked by the following test.

*All **door interlocks** except one are rendered inoperative. The appliance is supplied at **rated voltage** and operated with the load specified in Clause 32. The door opening sequence is carried out in small increments during which the microwave leakage is measured.*

The appliance shall comply with Clause 32.

*The test is repeated on each **door interlock** in turn.*

NOTE 1 **Door interlocks** are only tested if they are necessary for compliance with 22.103.

NOTE 2 It may be necessary to render the supervision device of the **monitored door interlock** inoperative when carrying out the test.

22.109 There shall be no undue microwave leakage if thin material is introduced between the door and its mating surface.

Compliance is checked by closing the door on a strip of paper having a width of $60 \text{ mm} \pm 5 \text{ mm}$ and a thickness of $0,15 \text{ mm} \pm 0,05 \text{ mm}$, the paper being placed between the door and its mating surface.

The appliance shall then comply with Clause 32.

The test is carried out 10 times with the paper in different locations.

22.110 Il ne doit pas se produire de fuites indues de micro-ondes si le joint de la porte est souillé par des résidus d'aliments.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

Le joint de la porte est recouvert d'huile de cuisine. Si le joint est du type à feuillure, la gorge est remplie d'huile.

L'appareil doit alors satisfaire à l'essai de l'Article 32.

22.111 Il ne doit pas se produire de fuites indues de micro-ondes lorsque les coins de la porte sont soumis à une déformation.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

*L'appareil est alimenté à la **tension assignée** et mis en fonctionnement avec la charge spécifiée à l'Article 32. La porte et son dispositif d'ouverture sont manipulés de façon à obtenir l'espace maximal au niveau de la porte permettant la génération de micro-ondes. Une force de traction est appliquée perpendiculairement à la surface de la porte à chaque coin tour à tour. La force est augmentée lentement jusqu'à 40 N.*

Pendant l'essai, les fuites micro-ondes sont mesurées dans les conditions spécifiées à l'Article 32 et ne doivent pas dépasser 100 W/m².

Après l'essai, l'appareil doit satisfaire à l'Article 32.

22.112 Il ne doit pas se produire de fuites indues de micro-ondes et la **sonde thermique** ne doit pas être endommagée, lorsqu'une sonde ou son câble sont coincés par la porte.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

La sonde est raccordée comme en usage normal, la partie sensible ou le câble pouvant être posés dans la position la plus défavorable pouvant se produire. La porte est fermée contre la partie sensible du câble avec une force de 90 N appliquée pendant 5 s à l'endroit le plus défavorable. La force est ensuite relâchée et, si le four peut être mis en fonctionnement, les fuites micro-ondes sont mesurées dans les conditions précisées à l'Article 32 et ne doivent pas dépasser 100 W/m².

*Après l'essai, l'appareil doit satisfaire à l'Article 32 et la **sonde thermique** doit satisfaire à 8.1, 15.101 et l'Article 29.*

22.113 Il ne doit pas se produire de fuites indues de micro-ondes lorsque les **parties amovibles** sont détachées.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

*Les **parties amovibles** sont retirées, excepté les **étagères**, sauf si une surface horizontale supérieure à 85 mm de diamètre devient disponible lorsqu'elles sont retirées.*

*L'appareil doit ensuite satisfaire à l'essai de l'Article 32, la charge étant placée sur la surface horizontale aussi près que possible du centre de la **cavité**.*

NOTE Afin d'éviter de détecter des ondes stationnaires non rayonnantes, l'extrémité de l'instrument de mesure n'est pas insérée dans l'ouverture résultant de l'enlèvement d'une **partie amovible**.

22.110 There shall be no undue microwave leakage if the door seals become contaminated by food residues.

Compliance is checked by the following test.

The door seal is coated with cooking oil. If the seal has an open choke, the trough is filled with oil.

The appliance shall then comply with Clause 32.

22.111 There shall be no undue microwave leakage when the door corners are subjected to distortion.

Compliance is checked by the following test.

*The appliance is supplied at **rated voltage** and operated with the load specified in Clause 32. The door and its opening means are manipulated until the largest door gap permitting microwave generation is obtained. A pull force is applied perpendicular to the surface of the door to each corner in turn. The force is slowly increased to 40 N.*

During the test, the microwave leakage is measured under the conditions specified in Clause 32 and shall not exceed 100 W/m².

After the test, the appliance shall comply with Clause 32.

22.112 There shall be no undue microwave leakage and the **temperature-sensing probe** shall not become damaged, when a probe or its cord is trapped by the door.

Compliance is checked by the following test.

The probe is connected as in normal use, the sensing part or cord being allowed to rest in the most unfavourable position likely to occur. The door is closed against the sensing part of the cord with a force of 90 N applied for 5 s in the most unfavourable place. The force is then released and, if the oven can be operated, the microwave leakage is measured under the conditions specified in Clause 32 and shall not exceed 100 W/m².

*After the test, the appliance shall comply with Clause 32 and the **temperature-sensing probe** shall comply with 8.1, 15.101 and Clause 29.*

22.113 There shall be no undue microwave leakage when **detachable parts** are removed.

Compliance is checked by the following test.

Detachable parts are removed, except **shelves**, unless a horizontal surface greater than 85 mm in diameter is made available when they are removed.

*The appliance shall then comply with Clause 32, the load being placed on the horizontal surface as close as possible to the centre of the **cavity**.*

NOTE In order to avoid detecting non-radiating standing waves, the tip of the instrument probe is not inserted into an opening resulting from the removal of a **detachable part**.

22.114 Les appareils doivent être construits de telle façon que les **étagères** ne tombent pas de leurs supports lorsqu'elles sont soumises à une charge. Les **étagères** destinées à être partiellement retirées ne doivent pas basculer lorsqu'elles sont sorties partiellement du four.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

*Un récipient rempli de sable ou de grenaille est placé sur l'**étagère**. La masse totale en kilogrammes est égale à 30 kg/m² de surface de l'**étagère**. L'**étagère**, avec le récipient placé en son centre, est insérée dans le four et est déplacée pour être le plus près possible de l'une des parois latérales. Elle est laissée dans cette position pendant 1 min puis retirée. Elle est ensuite introduite à nouveau et déplacée le plus près possible de l'autre paroi latérale puis laissée pendant une minute.*

*Pendant cet essai, l'**étagère** ne doit pas tomber de ses supports.*

*Pour les **étagères** destinées à être partiellement retirées en usage normal, l'essai est répété avec l'**étagère** sortie sur 50 % de sa longueur. Une force additionnelle verticale de 10 N dirigée vers le bas est appliquée au centre du bord exposé de l'**étagère**.*

*Pendant cet essai, l'**étagère** ne doit pas basculer.*

NOTE Un petit angle de dévers est autorisé.

22.115 Un seul défaut tel que la défaillance de l'**isolation principale** ou le détachement d'un conducteur court-circuitant l'isolation ne doit pas permettre le fonctionnement du générateur de micro-ondes avec la porte du four ouverte.

*La vérification est effectuée par examen et, si nécessaire, en simulant les défauts appropriés. Les conducteurs susceptibles de se détacher sont déconnectés et lâchés hors de leur position mais ne sont pas manipulés d'une autre façon. Ils ne doivent pas entrer en contact avec d'autres **parties actives** ou des parties mises à la terre qui pourraient, de ce fait, rendre tous les **verrouillages de porte** inopérants.*

NOTE 1 La défaillance de l'**isolation renforcée** ou **double isolation** est considérée comme deux défauts.

NOTE 2 Les conducteurs fixés par deux moyens indépendants ne sont pas considérés comme susceptibles de se détacher.

22.116 Il ne doit pas y avoir d'accès possible à la **cavité** à travers l'écran de vision.

La vérification est effectuée par examen et par l'essai suivant.

*Une tige droite rigide de 1 mm de diamètre et ayant une extrémité plate est pressée perpendiculairement contre l'écran de vision avec une force de 2 N. La tige ne doit pas pénétrer dans la **cavité**.*

22.117 Les verrouillages actionnés par des **parties détachables** doivent être protégés contre un fonctionnement accidentel.

La vérification est effectuée par examen et par un essai à la main.

22.118 Les lampes, les interrupteurs ou boutons poussoirs ne doivent être de couleur rouge que pour indiquer un danger, une alarme ou des situations similaires.

La vérification est effectuée par examen.

22.114 Appliances shall be constructed so that **shelves** do not fall out of their supports when subjected to a load. **Shelves** intended to be partially withdrawn in use shall not tip when they have partially been removed from the oven.

Compliance is checked by the following test.

*A vessel filled with sand or shot is placed on the **shelf**. The total mass in kilograms is equal to 30 kg/m² of the **shelf** area. The **shelf**, with the vessel placed centrally on it, is inserted into the oven and moved as close as possible to one of the side walls. It is left in this position for 1 min and then withdrawn. It is then reinserted, moved as close as possible to the other side wall and left for one minute.*

*During the test the **shelf** shall not fall away from its support.*

*For **shelves** intended to be partially withdrawn in use, the test is repeated with the **shelf** pulled out by 50 % of its depth. An additional force of 10 N is applied vertically downwards on the centre of the exposed front edge of the **shelf**.*

*During the test the **shelf** shall not tip.*

NOTE A small angle of deflection is allowed.

22.115 A single fault such as failure of **basic insulation** or a loose wire bridging the insulation system shall not allow operation of the microwave generator with the door open.

*Compliance is checked by inspection and, if necessary, by simulating relevant faults. Wires that may become loose are disconnected and allowed to fall out of position but are not otherwise manipulated. They shall not come into contact with other **live parts** or earthed parts if this results in all **door interlocks** becoming inoperative.*

NOTE 1 Failure of **reinforced insulation** or **double insulation** is considered to be two faults.

NOTE 2 Wires secured by two independent fixings are not considered likely to become loose.

22.116 There shall be no access to the **cavity** through the viewing screen.

Compliance is checked by inspection and the following test.

*A straight steel rod having a diameter of 1 mm and a flat end is pressed perpendicularly against the viewing screen with a force of 2 N. The rod shall not enter the **cavity**.*

22.117 Interlocks operated by **detachable parts** shall be guarded so that accidental operation is prevented.

Compliance is checked by inspection and by manual test.

22.118 Lights, switches or push-buttons shall only be coloured red if they indicate danger, alarm or similar situations.

Compliance is checked by inspection.

23 Conducteurs internes

L'article de la Partie 1 est applicable.

24 Composants

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

24.1 Addition:

NOTE 101 La CEI 60989 ne s'applique pas aux transformateurs de puissance qui alimentent le magnétron.

24.1.4 Addition:

*Le nombre de cycles de fonctionnement pour les **thermostats** est augmenté à 30 000.*

Les verrouillages sont soumis à l'essai suivant, qui est réalisé sur six échantillons.

*Les verrouillages sont connectés à une charge qui simule les conditions se produisant dans l'appareil lorsqu'il est alimenté à la **tension assignée**. Ils sont mis en fonctionnement à une cadence d'environ six cycles par minute. Le nombre de cycles est de*

- **verrouillages de porte:** 50 000;
- les verrouillages fonctionnant uniquement pendant l'entretien par l'utilisateur: 5 000.

Après l'essai, les verrouillages ne doivent pas présenter de détérioration telle que leur usage ultérieur en soit affecté.

24.101 Les socles de prises de courant incorporés dans les appareils doivent être monophasés, être munis d'un contact de terre et avoir un **courant assigné** ne dépassant pas 16 A. Les deux pôles doivent être protégés au moyen de fusibles ou de coupe-circuit miniatures placés derrière un couvercle non amovible et ayant un **courant assigné** ne dépassant pas

- 20 A, pour les appareils dont la **tension assignée** n'excède pas 130 V;
- 10 A, pour les autres appareils.

Si l'appareil est destiné à être raccordé de façon permanente à une canalisation fixe ou comporte une fiche de prise de courant polarisée, il n'est pas nécessaire de protéger le pôle du neutre.

La vérification est effectuée par examen.

NOTE L'organe de manœuvre des coupe-circuit miniatures peut être accessible.

25 Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

25.1 Modification:

Les fours ne doivent pas être équipés d'un socle de connecteur.

23 Internal wiring

This clause of Part 1 is applicable.

24 Components

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

24.1 Addition:

NOTE 101 IEC 60989 is not applicable to power transformers that supply the magnetron.

24.1.4 Addition:

*The number of cycles of operation for **thermostats** is increased to 30 000.*

Interlocks are subjected to the following test which is carried out on six samples.

*The interlocks are connected to a load that simulates the conditions occurring in the appliance when it is supplied at **rated voltage**. They are operated at a rate of approximately six cycles per minute. The number of cycles is*

- **door interlocks:** 50 000;
- *interlocks only operated during **user maintenance**:* 5 000.

After the test, the interlocks shall not be damaged to such an extent that their further use is impaired.

24.101 Socket-outlets incorporated in appliances shall be single-phase, incorporate an earthing contact and have a rated current not exceeding 16 A. Both poles shall be protected by fuses or miniature circuit-breakers placed behind a non-detachable cover and having a **rated current** not exceeding

- 20 A, for appliances having a **rated voltage** up to 130 V;
- 10 A, for other appliances.

If the appliance is intended to be permanently connected to fixed wiring, or is fitted with a polarized plug, the neutral pole need not be protected.

Compliance is checked by inspection.

NOTE The actuating member of miniature circuit breakers may be accessible.

25 Supply connection and external flexible cords

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

25.1 Modification:

Appliances shall not be provided with an appliance inlet.

25.3 Addition:

Les **appareils installés à poste fixe** ainsi que les appareils dont la masse est supérieure à 40 kg et qui ne sont pas munis de galets, roulettes ou moyens similaires doivent être construits de façon telle que le **câble d'alimentation** puisse être raccordé après que l'appareil a été installé conformément aux instructions d'installation.

Les bornes de raccordement permanent des conducteurs aux canalisations fixes peuvent également convenir aux **fixations de type X** du **câble d'alimentation**. Dans ce cas, l'appareil doit être équipé d'un dispositif d'arrêt de traction conforme à 25.16.

25.7 Modification:

A la place des types de **câbles d'alimentation** spécifiés, ce qui suit s'applique:

Les **câbles d'alimentation** doivent être des câbles souples sous gaine résistant à l'huile et ne doivent pas être plus légers que des câbles souples sous gaine ordinaire de polychloroprène ou élastomère synthétique équivalent (dénomination 60245 IEC 57).

25.14 Addition:

*Pour les **sondes thermiques**, le nombre total de flexions est de 5 000. Les sondes munies d'un câble de section circulaire sont tournées de 90° après 2 500 flexions.*

26 Bornes pour conducteurs externes

L'article de la Partie 1 est applicable.

27 Dispositions en vue de mise à la terre

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

27.2 Addition:

Les **appareils installés à poste fixe** doivent être équipés d'une borne pour le raccordement d'un conducteur de liaison équipotentiel extérieur. Cette borne doit être en contact électrique efficace avec toutes les parties métalliques nues fixes du four et doit permettre le raccordement d'un conducteur ayant une section nominale maximale de 10 mm². Elle doit être située dans une position appropriée pour le raccordement du conducteur après installation du four.

NOTE 101. Il n'est pas exigé que les petites parties métalliques nues, telles que les plaques signalétiques, soient en contact électrique avec la borne.

28 Vis et connexions

L'article de la Partie 1 est applicable.

29 Distances dans l'air, lignes de fuite et isolation solide

L'article de la Partie 1 est applicable.

25.3 Addition:

Fixed appliances and appliances with a mass greater than 40 kg and not provided with rollers, castors or similar means shall be constructed so that the **supply cord** can be connected after the appliance has been installed in accordance with the installation instructions.

Terminals for the permanent connection of cables to fixed wiring may also be suitable for a **supply cord** of **type X attachment**. In this case a cord anchorage complying with 25.16 shall be fitted to the appliance.

25.7 Modification:

Instead of the types of **supply cords** specified, the following applies:

Supply cords shall be oil-resistant and shall not be lighter than ordinary polychloroprene sheathed flexible cord (code designation 60245 IEC 57) or equivalent synthetic elastomer sheathed cord.

25.14 Addition:

*For **temperature-sensing probes**, the total number of flexings is 5 000. Probes with circular-section cords are turned through 90° after 2 500 flexings.*

26 Terminals for external conductors

This clause of Part 1 is applicable.

27 Provision for earthing

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

27.2 Addition:

Stationary appliances shall be provided with a terminal for the connection of an external equipotential bonding conductor. This terminal shall be in effective electrical contact with all fixed exposed metal parts and shall allow the connection of a conductor having a nominal cross-sectional area up to 10 mm². It shall be located in a position convenient for the connection of the conductor after installation of the appliance.

NOTE 101 Small fixed exposed metal parts, for example nameplates, are not required to be in electrical contact with the terminal.

28 Screws and connections

This clause of Part 1 is applicable.

29 Clearances, creepage distances and solid insulation

This clause of Part 1 is applicable.

30 Résistance à la chaleur et au feu

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

30.2 Addition:

Pour les appareils avec présélection du temps de démarrage et pour ceux avec une fonction de maintien au chaud, le 30.2.3 est applicable. Pour les autres appareils, 30.2.2 est applicable.

31 Protection contre la rouille

L'article de la Partie 1 est applicable.

32 Rayonnement, toxicité et dangers analogues

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

Addition:

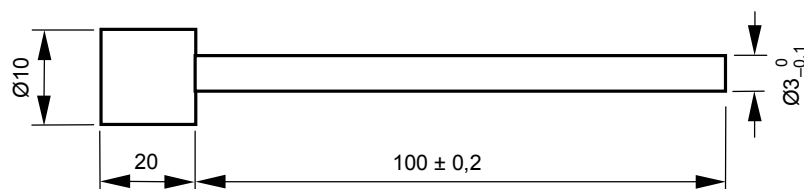
La vérification des fuites micro-ondes est effectuée par l'essai suivant.

*Une charge d'eau potable de $275\text{ g} \pm 15\text{ g}$ à une température de $20\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$, contenue dans un récipient en verre de borosilicate à paroi mince, ayant un diamètre intérieur d'environ 85 mm, est placé au centre de l'étagère. L'appareil est alimenté à sa **tension assignée** et mis en fonctionnement avec le dispositif de commande de puissance micro-ondes réglé sur la position la plus élevée.*

Les fuites micro-ondes sont déterminées en mesurant la densité du flux de micro-ondes en utilisant un équipement de mesure qui atteint 90 % de son état de régime en 2 s à 3 s lorsqu'il est soumis à un signal d'entrée en paliers. L'antenne de l'équipement est déplacée le long de la surface extérieure de l'appareil afin de localiser les fuites micro-ondes les plus élevées, en portant une attention particulière à la porte et à ses joints.

Les fuites micro-ondes, mesurées en tout point distant de 50 mm ou plus de la surface externe de l'appareil, ne doivent pas dépasser 50 W/m^2 .

NOTE 101 Si le résultat de l'essai est mis en doute en raison de la température élevée de l'eau, l'essai est répété avec une nouvelle charge d'eau.



IEC 891/02

Dimensions en millimètres

Figure 101 – Tige d'essai pour la dissimulation du verrouillage

30 Resistance to heat and fire

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

30.2 Addition:

For appliances that allow a preselected start time and those with a keep-warm function, 30.2.3 is applicable. For other appliances, 30.2.2 is applicable.

31 Resistance to rusting

This clause of Part 1 is applicable.

32 Radiation, toxicity and similar hazards

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

Addition:

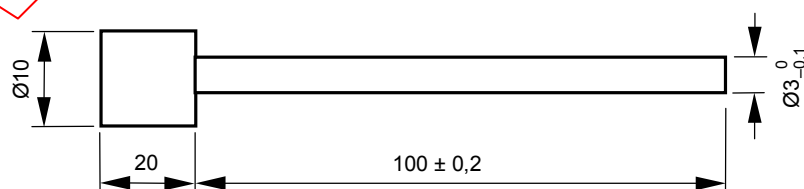
Compliance for microwave leakage is checked by the following test.

*A load of $275\text{ g} \pm 15\text{ g}$ of potable water having a temperature of $20\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$, in a thin-wall borosilicate glass vessel having an inside diameter of approximately 85 mm, is placed on the centre of the **shelf**. The appliance is supplied at **rated voltage** and operated with the microwave power control at the highest setting.*

Microwave leakage is determined by measuring the microwave flux density using an instrument that reaches 90 % of its steady reading in 2 s to 3 s when subjected to a stepped input signal. The instrument antenna is moved over the external surface of the appliance to locate the highest microwave leakage, particular attention being given to the door and its seals.

The microwave leakage at any point 50 mm or more from the external surface of the appliance shall not exceed 50 W/m^2 .

NOTE 101 If compliance with the test is in doubt due to a high water temperature, the test is repeated with a fresh load.



IEC 891/02

Dimensions in millimetres

Figure 101 – Test rod for interlock concealment

Annexe AA (normative)

Fours à micro-ondes combinés

Les modifications suivantes à la présente norme sont applicables pour les **fours à micro-ondes combinés**.

NOTE Si un **four à micro-ondes combiné** fonctionne indépendamment de la génération de micro-ondes, ce mode doit alors être soumis aux essais uniquement conformément aux exigences de la norme applicable (voir Article 2 de la présente norme). Si un **four à micro-ondes combiné** a un mode de fonctionnement pendant lequel il n'est pas fait usage des éléments chauffants résistifs, sa conformité est vérifiée avec les exigences applicables de la présente norme.

AA.3 Définitions

AA.3.1.9 Addition:

L'appareil est mis en fonctionnement avec les dispositifs de commande réglés sur la position la plus défavorable selon les instructions pour le mode de fonctionnement requis.

AA.5 Conditions générales d'essais

Addition:

NOTE 101 Lors des essais des différents modes de fonctionnement, seuls les essais présentant les conditions les plus défavorables sont réalisés.

AA.5.101 Remplacement:

Les **fours à micro-ondes combinés** sont essayés comme des **appareils combinés**.

AA.11 Echauffements

Paragraphe complémentaire:

AA.11.7.101 Les **fours à micro-ondes combinés** incorporant des éléments chauffants résistifs dont le fonctionnement simultané est prévu, sont mis en fonctionnement avec les éléments chauffants résistifs sous tension comme spécifié dans les instructions du fabricant dans les conditions de l'Article 11 de la norme applicable, mais en utilisant la charge spécifiée en 3.1.9, la puissance restituée des micro-ondes étant d'environ 50 %.

En l'absence d'instruction, l'appareil est mis en fonctionnement jusqu'à établissement des conditions de régime.

AA.18 Endurance

Addition:

Avant de mesurer les fuites micro-ondes, les conditions supplémentaires suivantes sont appliquées.

- les éléments chauffants résistifs sont mis en fonctionnement pendant 30 min;
- les éléments chauffants résistifs pour chauffage par convection sont mis en fonctionnement pendant 60 min.

Annex AA (normative)

Combination microwave ovens

The following modifications to this standard are applicable for **combination microwave ovens**.

NOTE If a **combination microwave oven** has a mode of operation independent of microwave generation, then this mode has to be tested only according to the requirements in the relevant standard (see Clause 2 of this standard). If a **combination** microwave oven has a mode of operation without the use of resistive heating elements, it is tested to comply with the relevant requirements of this standard.

AA.3 Definitions

AA.3.1.9 Addition:

The appliance is operated with the controls adjusted to the most unfavourable setting in accordance with the instructions for the intended mode of operations.

AA.5 General conditions for the tests

Addition:

NOTE 101 When testing the different modes of operation, only those tests having the most unfavourable conditions are carried out.

AA.5.101 Replacement:

Combination microwave ovens are tested as combined appliances.

AA.11 Heating

Additional subclause: AA.11.7.101 Combination microwave ovens incorporating resistive heating elements where simultaneous operation is intended, are operated with the resistive heating elements switched on as specified in the manufacturer's instructions under the conditions of Clause 11 of the relevant standard but using the load specified in 3.1.9, the microwave power output being approximately 50 %.

If no instructions are provided, the appliance is operated until steady conditions are established.

AA.18 Endurance

Addition:

Before measuring the microwave leakage, the following additional conditioning is carried out.

- *resistive heating elements for radiant heating are operated for 30 min;*
- *resistive heating elements for convection heating are operated for 60 min.*

AA.19 Fonctionnement anormal

AA.19.1 *Addition:*

L'essai de 19.102 est effectué à 1,06 fois la **tension assignée**.

AA.29 Lignes de fuite, distances dans l'air et distances à travers l'isolation

Remplacement:

L'Article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

AA.29.2 *Remplacement du 2^{ème} alinéa:*

Le micro-environnement est caractérisé par le degré de pollution 3, à moins que l'isolation ne soit enfermée ou située de sorte qu'elle ne soit pas susceptible d'être exposée à la pollution produite par l'appareil en utilisation normale.

AA.29.3 *Addition:*

Il n'existe pas d'exigences d'épaisseur pour les gaines des **éléments chauffants lumineux** si les **verrouillages de porte** assurent une **coupure omnipolaire**.

AA.19 Abnormal operation

AA.19.1 Addition:

*The test of 19.102 is carried out at 1,06 times **rated voltage**.*

AA.29 Creepage distances, clearances and distances through insulation

Replacement:

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

AA.29.2 Replacement of 2nd paragraph:

The micro-environment is pollution degree 3 unless the insulation is enclosed or located so that it is unlikely to be exposed to pollution during normal use of the appliance.

AA.29.3 Addition:

There are no thickness requirements for sheaths of **visibly glowing heating elements** if the door interlocks provide **all-pole disconnection**.

Annexe BB (normative)

Exigences pour les fours à micro-ondes à usage commercial sans porte de cavité et avec dispositifs de type à convoyeur

La présente annexe modifie les articles et paragraphes correspondants de la présente Partie 2-90, ou, dans les cas où ceci n'est pas applicable, ceux de la Partie 1, pour fournir les exigences relatives aux **fours à micro-onde sans porte de cavité et avec dispositifs de type à convoyeur** destinés à un usage commercial. Dans les cas où il semblait difficile de savoir, de la Partie 1 ou de la présente partie, laquelle était à modifier, l'indication de la partie concernée a été mentionnée.

BB.3 Définitions

NOTE Pour des précisions supplémentaires, voir la Figure B.3.

BB.3.1.9 Remplacement:

conditions de fonctionnement normal

Le **four à micro-ondes sans porte de cavité et avec dispositifs de type à convoyeur** est mis en fonctionnement conformément aux instructions du fabricant. En l'absence d'instructions, l'appareil est mis en fonctionnement dans les conditions suivantes.

- a) Les appareils de type tunnel sont mis en fonctionnement dans les conditions suivantes:
 - 1) si les hauteurs des orifices d'entrée et de sortie sont réglables, la hauteur la plus grande est utilisée;
 - 2) les réglages de la puissance de générateur les plus élevés sont utilisés.
- b) La charge à réchauffer est constituée de N récipients cylindriques en verre de borosilicate d'une épaisseur minimale de 3 mm et d'un diamètre extérieur d'environ 190 mm, remplis de $(1\,000 \pm 50)$ g d'eau potable d'une température initiale de $(20 \pm 2)^\circ\text{C}$. Ces récipients sont placés de sorte que tous les récipients soient à l'intérieur de la **cavité** et qu'autant de **générateurs micro-ondes** que possible soient mis en fonctionnement au même moment.

Le nombre N est obtenu par la formule suivante:

$$N = P / 1\,100\text{ W} \quad (P = \text{puissance de sortie assignée de micro-ondes [W]}).$$

Le résultat de N doit être arrondi au nombre entier le plus proche.

S'il n'est pas possible d'utiliser ces récipients, les récipients de même matériau et même épaisseur et avec une masse d'eau supérieure ou égale à (275 ± 15) g doivent être utilisés.

Un surnombre de récipients est préparé, de manière à charger sur toute leur longueur et leur largeur les **moyens de transport** à l'intérieur de l'**enceinte micro-ondes**.

La vitesse du convoyeur est réglée à la valeur raisonnable la plus faible qui ne mènera pas les charges à ébullition.

Lorsqu'elles arrivent sur la **zone de retrait**, les charges sont retirées et elles sont remplacées par de nouvelles charges froides sur la **zone de chargement**.

- c) Des appareils de type distributeur automatique à charge spéciale unique sont mis en fonctionnement avec leur charge prévue. D'autres appareils de type distributeur automatique sont mis en fonctionnement dans les conditions suivantes.

Annex BB (normative)

Requirements for commercial microwave ovens without a cavity door and with conveyor-type means

This annex modifies the corresponding clauses and subclauses of Part 2-90 or, where this is not applicable, of Part 1 of IEC 60335, to indicate requirements for commercial microwave ovens without a cavity door and with conveyor-type means. Where it is unclear whether a clause or subclause of this annex is intended to modify the corresponding text of Part 2-90 or that of Part 1, this is specified.

BB.3 Definitions

NOTE For more details see Figure B.3

BB.3.1.9 Replacement:

normal operation

The **microwave oven without a cavity door and with conveyor-type means** is operated according to the manufacturer's instructions. If no instructions are provided, the appliance is operated under the following conditions.

- a) Tunnel type appliances are operated under the following conditions:
 - 1) if the entrance and exit port heights are adjustable, the largest height is used;
 - 2) the highest generator power settings are used.
- b) The load to be heated up consists of N cylindrical containers of borosilicate glass with a maximum thickness of 3 mm and an external diameter of approximately 190 mm, filled with $(1\,000\text{ g} \pm 50\text{ g})$ potable water having an initial temperature of $(20 \pm 2)^\circ\text{C}$. These containers are placed so that all containers are inside the **cavity** and as many as possible **microwave generators** are operating at the same time.

The number N results from the following formula:

$$N = P/1\,100\text{ W} \quad (P = \text{rated microwave power output [W]}).$$

The result of N shall be rounded off to the nearest integer.

If it is not possible to use of these containers, containers of the same material and thickness and with a water mass of not less than $275\text{ g} \pm 15\text{ g}$ shall be used.

An excess number of containers are prepared, so that the whole length and width of the **transportation means** inside the **microwave enclosure** is loaded.

The conveyor speed is set to the lowest reasonable value that will not bring the loads to boiling.

Loads are taken out and are replaced with new cold loads on the **loading area** as they come out on the **removing area**.

- c) Single special load vending type appliances are operated with their intended load. Other vending type appliances are operated under the following conditions.

- i) Des sacs en plastique hermétiquement fermés contenant de l'eau potable sont utilisés, avec une masse d'eau correspondant au poids des **charges micro-ondes** types pour lesquelles l'appareil est prévu.

L'appareil est mis en fonctionnement pendant plusieurs cycles consécutifs; la durée de chaque cycle est déterminée par la formule suivante:

$$t = m * 4,187 * \Delta T / P$$

où t est la durée de chaque cycle [s], m est la masse de l'eau [g], ΔT est l'échauffement exigé de 55 K et P est la puissance de sortie assignée des micro-ondes [W]. Il convient que la température initiale soit de $(20 \pm 5) ^\circ\text{C}$.

- ii) De nouvelles charges sont fournies avec des pauses les plus courtes possible entre les opérations.

NOTE Il convient de prendre des précautions lors des manipulations de la charge.

BB.3.103 Remplacement:

cavité

espace à l'intérieur de l'**enceinte micro-ondes** où la **charge micro-ondes** est chauffée par l'énergie micro-ondes élevée

NOTE Les guides d'ondes entre le générateur de micro-ondes et la cavité sont inclus étant donné qu'ils contiennent également de l'énergie micro-ondes élevée.

BB.7 Marquage et instructions

BB.7.1 Addition à la liste des points de la Partie 1:

- pression d'eau ou zones de pression d'eau en kilopascal (kPa) pour les appareils qui sont déterminés pour le raccordement à l'alimentation en eau, ou sont fixés dans les instructions d'utilisation;

Modification du cinquième tiret de la Partie 1:

- la référence du modèle ou du type et le numéro de série de l'appareil. Si le ou les générateurs sont séparés de la partie cavité de l'appareil, ces informations doivent également apparaître sur le ou les générateurs;

BB.7.12 Addition:

- MISE EN GARDE: Ne pas programmer des durées excessives de chauffage. Une surchauffe peut entraîner une contamination ou un feu.
- des détails pour le nettoyage nécessaire prescrit pour des raisons d'hygiène (comme la **cavité**, les **moyens de transport**) et également pour des raisons fonctionnelles (par exemple des **dispositifs de verrouillage de micro-ondes**, capteur).
- des informations nécessaires à l'expédition, la mise en place, l'installation et le fonctionnement, y compris les précisions de poids, de dimensions et de distances minimales exigées.

Modification du neuvième tiret:

- si de la fumée apparaît, suivre les instructions du fabricant pour que le feu reste confiné;

- i) Sealed plastic bags with potable water are used, with a water mass corresponding to the weight of typical **microwave loads** for which the appliance is intended.

The appliance is operated for consecutive cycles, the duration of each cycle is determined by the following formula:

$$t = m * 4,187 * \Delta T / P$$

where t is the duration of each cycle [s], m is the mass of the water [g], ΔT is the required temperature rise of 55 K and P is the rated microwave power output [W]. The initial temperature should be $20\text{ }^{\circ}\text{C} \pm 5\text{ }^{\circ}\text{C}$.

- ii) New loads are supplied with the shortest possible pauses between runs.

NOTE Care should be taken when handling the load.

BB.3.103 Replacement:

cavity

space within the microwave enclosure where the microwave load is heated with high microwave energy

NOTE Waveguides between the microwave generator and cavity are included since they also contain high microwave energy

BB.7 Marking and instructions

BB.7.1 Addition to the list of items in Part 1:

- water pressure or pressure areas in kilopascal (kPa) for the appliances that are determined for the connection to the water supply, or this is fixed in the instructions for use;

Modification of the 5th dash item of Part 1:

- model or type reference and serial number of the appliance. If the generator(s) is separate from the cavity part of the appliance, this information shall also appear on the generator(s);

BB.7.12 Addition:

- WARNING: Do not programme excessive heating times. Overheating can result in contamination or fire;
- details for necessary cleaning required for hygienic reasons (e.g. **cavity, transportation means**) and also for functional reasons (e.g. **means of microwave interlock**, sensor);
- information necessary for dispatch, positioning, installation and operation, including details of weight, dimensions and required minimum distances;

Modification to the 9th indent

- if smoke is observed, follow the instructions supplied by the manufacturer in order to contain the fire;

Addition:

BB.7.101

BB.7.101.1

Une étiquette doit être prévue, ainsi que les instructions pour sa fixation dans un endroit bien en vue près de l'**orifice de sortie**. L'étiquette doit comporter, en substance, les indications suivantes, si applicable:

- MISE EN GARDE: Le chauffage de boissons et autres liquides au micro-ondes peut provoquer des jaillissements retardés de liquide en ébullition; par conséquent, des précautions doivent être prises lors de la manipulation du récipient.
- MISE EN GARDE: Des aliments et boissons passés au micro-ondes peuvent être très chauds, manipuler avec précaution.

La vérification est effectuée par examen.

BB.7.101.2 Les instructions pour l'opérateur doivent inclure en substance les mises en garde suivantes:

- MISE EN GARDE: Si des parties d'**orifices d'entrée**, d'**orifices de sortie**, de **moyens d'accès**, d'**ouvertures de vision**, de **barrières micro-ondes**, de **capots**, l'**enceinte micro-ondes** ou tout autre dispositif nommé par le fabricant sont endommagées, l'appareil ne doit pas être mis en fonctionnement avant sa réparation par une **personne qualifiée**. Avant que les réparations ne soient effectuées, l'appareil doit être réglé dans des conditions non opérationnelles permanentes (par exemple avec un interrupteur à verrouillage, une carte à code ou un dispositif similaire). Des détails supplémentaires doivent être indiqués dans les instructions d'utilisation.
- MISE EN GARDE: Le **four à micro-ondes** doit être mis en fonctionnement uniquement par des **personnes formées**. Les **personnes formées** doivent régulièrement, mais au minimum une fois par an, être instruites par une **personne qualifiée**. Un dossier de l'instruction fournie doit être conservé.

BB.7.101.3 Le manuel de maintenance et de réparation doit inclure, en substance, les indications suivantes:

- MISE EN GARDE: Le **four à micro-ondes** doit être conforme aux exigences de l'Article 32 après chaque réparation, et conformément aux instructions du fabricant.

Attention: Les personnes ne doivent pas être exposées à des émissions excessives d'énergie micro-ondes provenant du **générateur de micro-ondes**. Tous les guides d'ondes, les connexions, les brides et les joints, etc. de l'**enceinte micro-ondes** et les **barrières micro-ondes** doivent être construits en toute sécurité de manière à ce que les fuites micro-ondes ne dépassent pas la limite autorisée. Le fonctionnement de l'appareil sans charge d'absorption des micro-ondes doit être évité. L'appareil doit être régulièrement entretenu et conservé en bon état pour s'assurer que les fuites micro-ondes ne dépassent pas la limite autorisée.

Le four à micro-ondes doit uniquement être entretenu par des **personnes qualifiées**.

Le fabricant doit fournir des recommandations détaillées sur la prévention des feux dans la cavité ainsi que les lignes directrices sur la manière dont il convient de traiter les feux éventuels. Il convient de fournir également des lignes directrices sur le traitement des aliments à faible teneur en eau, des objets en métal et des récipients comportant du métal.

Addition:

BB.7.101.1

A label shall be provided, together with instructions for fixing it in a conspicuous place close to the **exit port**. The label shall state the substance of the following, if applicable.

- WARNING: Microwave heating of beverages and similar can result in delayed eruptive boiling, therefore care must be taken when handling the container.
- WARNING: Microwaved food and beverages can be very hot, handle with care.

Compliance is checked by inspection

BB.7.101.2 The instructions for the operator shall include the substance of the following warnings.

- WARNING: If parts of **entrance ports, exit ports, means of access, viewing openings, microwave barriers, covers**, the **microwave enclosure** or any other means named by the manufacturer are damaged, the appliance shall not be operated until it is repaired by a **skilled person**. Until repairs are carried out, the appliance shall be set in a permanent non-operational condition (e.g. with key switch, code-card or similar devices). Further details shall be included in the instructions for use.
- WARNING: Instructed persons shall only operate the microwave oven. The **instructed persons** shall regularly, but at a minimum of once a year, be instructed by a **skilled person**. A record of the instruction provided shall be recorded.

BB.7.101.3 The service or repair manual shall include the substance of the following:

- WARNING: The **microwave oven** shall comply with requirements of Clause 32 after every repair and according to the instructions of the manufacturer.

Attention: Persons shall not be exposed to excessive emitted microwave energy from the **microwave generator**. All connections, waveguides, flanges, seals etc. of the **microwave enclosure** and **microwave barriers** shall be safely constructed so that the microwave leakage does not exceed the allowed limit. The operation of the appliance without a microwave absorbing load is to be avoided. The appliance shall be regularly maintained and kept in a good condition to ensure that microwave leakage does not exceed the allowed limit.

The microwave oven shall only be maintained by **skilled persons**.

The manufacturer shall supply detailed recommendations on the prevention of cavity fires together with guidance on how fires should be handled, should they occur. Guidance should also be provided on dealing with low water content foods, metal objects and containers with metal.

BB.8 Protection contre l'accès aux parties actives

BB.8.1.1 Addition:

Le calibre d'essai B de la CEI 61032 est appliqué dans les ouvertures inférieures à 75 mm que le calibre permet d'atteindre, jusqu'à toute profondeur et à une distance de 5 fois la plus petite dimension des ouvertures qui sont supérieures à 75 mm, jusqu'à un maximum de 850 mm. Le calibre d'essai est ensuite tourné ou incliné dans toutes les positions possibles au cours de l'insertion ou après insertion.

BB.9 Démarrage des appareils à moteur

BB.9.1 Les moteurs qui entraînent les moyens de transport doivent démarrer dans toutes les conditions de tension que l'on peut rencontrer en cours d'utilisation.

*La vérification est effectuée en faisant démarrer trois fois le moteur à une tension égale à 0,85 fois la **tension assignée**, le moteur étant à température ambiante au début de l'essai.*

*On fait démarrer le moteur chaque fois dans les conditions rencontrées au début des **conditions de fonctionnement normal** ou, pour les appareils automatiques, au début du cycle normal de fonctionnement. On doit prévoir des arrêts du moteur entre des démarrages successifs. Pour les appareils comportant des moteurs pourvus d'interrupteurs de démarrage autres que centrifuges, l'essai est répété sous une tension égale à 1,06 fois la **tension assignée**.*

*Dans tous les cas, le moteur doit démarrer et il doit fonctionner sans compromettre la sécurité, et les **dispositifs de protection** contre les surcharges du moteur ne doivent pas fonctionner.*

NOTE Avant de commencer l'essai, on attribue aux appareils avec **dispositifs à convoyeur** la charge la plus lourde spécifiée par le fabricant. Si aucune instruction n'est fournie, les conditions de BB.3.1.9 s'appliquent.

BB.11 Echauffements

BB.11.7 Modification:

Le **four à micro-ondes** est mis en fonctionnement comme spécifié en BB.3.1.9 jusqu'à établissement des conditions de régime.

BB.13 Courant de fuite et rigidité diélectrique à la température de régime

BB.13.2 Modification de la Partie 1:

La dernière phrase du quatrième alinéa est sans objet.

NOTE Un convertisseur électronique de puissance avec une alimentation de plusieurs phases peut être endommagé dans la plupart des cas.

BB.15 Résistance à l'humidité

BB.15.1.1 Addition:

Les fours à micro-ondes classés IPX0, IPX1, IPX2, IPX3 et IPX4, qui sont destinés à être placés sur le sol, doivent être soumis pendant 5 min à l'essai d'éclaboussement suivant.

BB.8 Protection against accessibility to live parts

BB.8.1.1 Addition

Test probe B of IEC 61032 is applied into openings of less than 75 mm that the probe will permit, to any depth and to a distance of 5 times the minor dimension of openings that are greater than 75 mm, up to a maximum of 850 mm. The probe is rotated or angled to all possible positions, during and after insertion.

BB.9 Starting of motor-operated appliances

BB.9.1 Motors that drive the **transportation means** shall start under all voltage conditions that may occur in use.

*Compliance is checked by starting the motor three times at a voltage equal to 0,85 times **rated voltage**, the motor being at room temperature at the beginning of the test.*

*The motor is started each time under the conditions occurring at the beginning of **normal operation** or, for automatic appliances, at the beginning of the normal cycle of operation. The motor shall be allowed to stop between successive starts. For appliances provided with motors having other than centrifugal starting switches, the test is repeated at a voltage equal to 1,06 times **rated voltage**.*

*In all cases, the motor shall start and it shall function in such a way that safety is not affected and overload **protection devices** of the motor shall not operate.*

NOTE Prior to commencing the test, appliances with **conveyor means** shall be loaded with the heaviest load as specified by the manufacturer. If no instructions are provided, the conditions of clause BB.3.1.9 apply.

BB.11 Heating

BB.11.7 Modification.

The **microwave oven** is operated as specified in BB.3.1.9 until steady conditions are established.

BB.13 Leakage current and electric strength at operating temperature

BB.13.2 Modification of Part 1:

The last sentence of the fourth paragraph is void.

NOTE An electronic power converter with a supply of more than one phase can be damaged in most cases.

BB.15 Moisture resistance

BB.15.1.1 Addition:

Microwave ovens classified as IPX0, IPX1, IPX2, IPX3 and IPX4, which are intended for placing on the floor, shall be subjected for a period of 5 min to the following splash test.

L'appareillage représenté à la Figure 101 est utilisé pour l'essai. Pendant l'essai, la pression de l'eau est réglée de telle sorte que l'eau rejaillisse à 150 mm au-dessus du fond du bol. Le bol est placé sur le plancher pour les **fours à micro-ondes** utilisés normalement sur le sol. Le bol est déplacé de manière à éclabousser le **four à micro-ondes** dans toutes les directions. Des précautions doivent être prises pour s'assurer que le **four à micro-ondes** n'est pas directement atteint par le jet.

BB.15.2 Addition:

Une quantité de 0,5 l d'eau contenant environ 1 % de NaCl est versée régulièrement sur les parties les plus défavorables mais à l'exclusion de l'**enceinte micro-ondes**, pendant 15 s.

La quantité de 0,5 l d'eau contenant environ 1% de NaCl, pour chaque **puissance de sortie du micro-ondes** en kW, est versée régulièrement à une vitesse de 0,5 l par 15 s dans l'**enceinte micro-ondes**.

BB.15.102 Les **fours à micro-ondes** qui sont munis d'un robinet destiné au remplissage ou au nettoyage doivent être construits de telle façon que l'eau provenant du robinet ne puisse pas entrer en contact avec les **parties actives**.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

Le robinet est complètement ouvert pendant 1 min, en reliant le **four à micro-ondes** à un circuit d'alimentation dont la pression d'eau maximale est indiquée par le fabricant. Les parties mobiles sont placées dans la position la moins favorable. Les extrémités pivotantes des robinets d'eau sont placées de façon à diriger l'eau sur les parties donnant les résultats les plus défavorables. Immédiatement après ce traitement, le **four à micro-ondes** doit satisfaire à un essai de rigidité diélectrique de 16.3.

BB.18 Endurance

Addition:

Les **moyens d'accès** et les **capots** doivent être ouverts puis fermés comme en utilisation normale. Le nombre d'opérations est de 6 cycles pour 1 min ou la quantité maximale donnée pour la construction.

Les **moyens d'accès** suivants sont soumis aux cycles suivants de fonctionnement:

Moyens d'accès et capots pour le nettoyage qui peuvent être ouverts par des personnes formées dans un but de ventilation, de rinçage à l'eau des capots de lampes, nettoyage etc. 10'000 cycles

Capots pour l'entretien, qui peuvent être ouverts par des personnes qualifiées 300 cycles

Structure de blocage de protection qui protège les personnes ordinaires 200 000 cycles

Après l'essai, les fuites micro-ondes ne doivent pas dépasser la limite spécifiée à l'Article 32 et le système doit toujours fonctionner.

NOTE Il peut être nécessaire de rendre certains dispositifs de commande et de surveillance du système inopérants lors de l'exécution de cet essai.

The apparatus shown in Figure BB.1 is used for the test. During the test, the water pressure is regulated so that the water splashes up 150 mm above the bottom of the bowl. The bowl is placed on the floor for **microwave ovens** normally used on the floor. The bowl is moved around in such a way as to splash the **microwave oven** from all directions. Care shall be taken to ensure that the **microwave oven** is not hit directly by the jet.

BB.15.2 Addition:

A quantity of 0,5 l of water containing approximately 1 % NaCl is poured steadily over the most unfavourable parts but excluding the **microwave enclosure**, over a period of 15 s.

The quantity of 0,5 l of water containing approximately 1 % NaCl, for each kW rated **microwave power output**, is poured steadily at a rate of 0,5 l per 15 s into the **microwave enclosure**.

BB.15.102 Microwave ovens that are provided with a tap intended for filling or cleaning, shall be constructed so that the water from the tap cannot come into contact with live parts.

Compliance is checked by the following test.

The tap is fully opened for 1 min with the **microwave oven** connected to a water supply having the maximum water pressure specified by the manufacturer. Movable parts are placed in the least favourable position. Swivelling outlets on water taps are positioned so that water is directed on to those parts that will give the least favourable test result. Immediately following this treatment the **microwave oven** shall withstand an electric strength test specified in 16.3.

BB.18 Endurance

Addition

The **means of access** and covers shall be opened and then closed as in normal use. The number of operations is 6 cycles per 1 min or the maximum quantity that is given for the construction.

The following **means of access** are subjected to the following cycles of operation:

Means of access and cleaning covers that can be opened by instructed persons for the purpose of venting, flushing lamp covers, cleaning etc.	10 000 cycles
Maintenance covers that can be opened by skilled persons	300 cycles
Protective blocking structures which protect ordinary persons	200 000 cycles

After the test the microwave leakage shall not exceed the limit specified in Clause 32 and the system shall still function.

NOTE It may be necessary to render some supervision and system control devices inoperable when carrying out this test.

BB.19 Fonctionnement anormal

BB.19.8 Addition:

Les **fours à micro-ondes** destinés à être raccordés en étoile sont mis en fonctionnement le conducteur neutre étant déconnecté. Le paragraphe 19.13 doit être appliqué après l'essai.

BB.19.13 Modification:

Les fuites micro-ondes ne doivent pas dépasser 50 W/m².

BB.19.104 Addition:

La condition la plus sévère, c'est-à-dire l'arrêt de la courroie, doit être choisie. Pendant l'essai, tout feu dans la **cavité** doit être contenu dans l'appareil.

Tableau 101 NOTE Remplacer par ce qui suit.

NOTE C'est soit la **puissance de sortie assignée des micro-ondes**, soit le volume de la **cavité** qui s'applique, le choix se faisant sur l'utilisation du nombre le plus élevé de pommes de terre. Le nombre de pommes de terre est augmenté si le four ne démarre pas.

Addition:

BB.19.105

Les appareils doivent être mis en fonctionnement avec les mêmes éléments de charge que lors d'un **fonctionnement normal** mais avec la charge sur les **moyens de transport** uniquement dans la **cavité**. Le nombre d'éléments de charge est le plus faible autorisant le fonctionnement d'au moins un générateur de micro-ondes à la puissance maximale. La période de fonctionnement est la plus longue autorisée par le réglage de la vitesse de la courroie ou similaire.

BB.20 Stabilité et dangers mécaniques

BB.20.1 Addition

Les **capots pour l'entretien** sur les distributeurs automatiques qui peuvent être ouverts et les accessoires doivent être placés dans la position la plus défavorable.

BB.20.2 Addition après le premier alinéa de la Partie 1:

Il s'agit également de l'appliquer sur les éléments de fonctionnement, à savoir les poignées et les roues à mains.

Addition:

Si les ventilateurs du **four à micro-ondes** peuvent être mis en fonctionnement lorsque le **moyen d'accès** est ouvert, les parties en rotation et en mouvement des moteurs et les ventilateurs doivent être situés ou protégés de manière à fournir une protection appropriée contre les blessures, lorsque le **four à micro-ondes** est utilisé ou lorsqu'il est nettoyé comme prévu. Il ne doit pas être possible de toucher les parties en mouvement ou en rotation des ventilateurs. Pour satisfaire à cette exigence, il doit être possible de régler le **four à micro-ondes** dans des conditions non opérationnelles permanentes (par exemple avec un interrupteur verrouillable, une carte à code ou un dispositif similaire).

La vérification est effectuée conformément aux exigences du paragraphe BB.8.1.1.

BB.19 Abnormal operation

BB.19.8 Addition:

Microwave ovens intended to be star-connected are operated with the neutral conductor being disconnected. Clause 19.13 shall be applied after the test.

BB.19.13 Modification:

The microwave leakage shall not exceed 50 W/m².

BB.19.104 Addition:

The most onerous condition, i.e. stopping the belt, shall be selected. During the test, any fire in the **cavity** shall be contained within the appliance.

Table 101 NOTE Replace with the following:

NOTE The **rated microwave power output** or the volume of the **cavity** applies, whichever results in the higher number of potatoes. The number of potatoes shall be increased if the oven does not start.

Addition:

BB.19.105

Appliances are operated with the same load items as in **normal operation** but with load on the **transportation means** only in the **cavity**. The number of load items is the lowest allowing operation of at least one microwave generator at maximum power. The period of operation is the longest allowed by the belt speed setting or similar.

BB.20 Stability and mechanical hazards

BB.20.1 Addition

Maintenance covers on vending appliances that can be opened and accessories shall be placed in the most unfavourable position.

BB.20.2 Addition after the first paragraph of Part 1:

This is also to be applied on operating elements i.e. handles or hand wheels.

Addition:

*If fans of the **microwave oven** can be operated when the **means of access** is open, rotating and moving parts of motors and fans shall be located or protected in such a way as to provide adequate protection against injury, when the **microwave oven** is used or when cleaned as intended. It shall not be possible to touch the moving or rotating parts of the fans. To fulfil this requirement it shall be possible to set the **microwave oven** in a permanent non-operational condition (e.g. with key switch, code-card or similar devices).*

Compliance is checked according to the requirements in BB.8.1.1.

BB.20.101 *Addition:*

*Le **moyen de transport** doit résister aux poids conformément aux instructions du fabricant.*

Si aucune instruction n'est fournie, la vérification est effectuée par l'essai suivant.

*Pour les appareils comportant une courroie transporteuse, y compris dans les **zones de chargement et/ou de retrait**, le **moyen de transport** est arrêté et un poids de 23 kg est placé à tour de rôle sur la **zone de chargement et de retrait**. L'appareil ne doit pas basculer et aucune détérioration ne doit se produire sur la **zone de chargement et de retrait**.*

*Pour les distributeurs automatiques, le même essai est effectué sur la **zone de retrait**, si possible. Cependant, un poids de 8 kg est utilisé.*

NOTE La charge peut être constituée d'un sac de sable. Il est nécessaire que les dimensions du poids s'accordent aux dimensions des **orifices d'entrée et de sortie** et à la zone de travail du **moyen de transport**.

Addition:

BB.20.102

Les enveloppes de protection conformément au BB.20.2 ne doivent pas être amovibles sauf si

- un verrouillage approprié empêche le fonctionnement des moteurs ou des ventilateurs sans enveloppes de protection;*
- des enveloppes de protection constituent une partie solide de l'enveloppe de l'appareil.*

La vérification est effectuée par examen.

BB.22 Construction

Les paragraphes de 22.103 à 22.115 sont applicables uniquement pour les portes de cavité ouvertes par l'utilisateur pour l'accès à la charge. De telles portes ne constituent pas des **moyens d'accès**.

NOTE On peut trouver ces types de portes dans les distributeurs automatiques.

BB.22.116 *Remplacement*

Ce paragraphe n'est pas applicable.

Les paragraphes supplémentaires suivants sont applicables à ces appareils.

BB.22.119 Protection contre l'accès aux régions contenant les micro-ondes

BB.22.119.1 Généralités

Ce paragraphe traite des **orifices d'entrée et de sortie**, des **moyens d'accès** et des **ouvertures de vision**. Seules les **personnes formées** peuvent être proches de ces orifices, dispositifs et ouvertures à cette exception que des **personnes ordinaires** peuvent se trouver à proximité des **orifices d'entrée et de sortie** dans certaines conditions. Les exigences particulières liées aux **personnes ordinaires** sont données en BB.22.119.4.

NOTE 1 Dans certains pays, les **personnes formées** ne sont pas autorisées à avoir accès à la **zone de chargement**. Dans ce cas, pour les **personnes ordinaires**, les exigences de la présente norme peuvent être appliquées aux **personnes formées**.

BB.20.101 *Addition:*

Transportation means shall withstand weights according to the instructions of the manufacturer.

Where no instructions are provided, compliance is checked by the following test.

For appliances with a conveyor belt including **loading and/or removing areas**, the **transportation means** is stopped and a weight of 23 kg is placed on the **loading and removing area**, in turn. The appliance shall not tilt and there shall be no damage to the **loading and removing area**.

For vending-type appliances, the same test is made on the **removing area**, if possible. However, a weight of 8 kg is used.

NOTE A sandbag may be used for the load. The dimensions of the weight shall accord to the dimensions of the **entrance and exit ports** and to the working area of the **transportation means**.

Addition:

BB.20.102

Protective enclosures according to BB.20.2 shall not be detachable except where

- an appropriate interlock prevents operation of motors or fans without protective enclosures;
- protective enclosures are a solid part of the housing of the appliance.

Compliance is checked by inspection.

BB.22 Construction

Subclauses 22.103 to 22.115 are applicable only for cavity doors that are opened by the user for access to the load. Such doors are not **means of access**.

NOTE These types of doors may be found in vending machines.

BB.22.116 *Replacement:*

This clause is not applicable.

The following additional clauses are applicable for these appliances.

BB.22.119 Protection against accessibility to microwave-containing regions**BB.22.119.1 General**

This subclause deals with **entrance and exit ports**, **means of access** and **viewing openings**. Only **instructed persons** may be close to these ports, means and openings, except that **ordinary persons** may be in the vicinity of **entrance and exit ports** under certain conditions. The particular requirements relating to **ordinary persons** are given in BB.22.119.4.

NOTE 1 In some countries **instructed persons** are not allowed to have access to the **loading area**. In this case for **ordinary persons** the requirements of this standard may be applied for **instructed persons**.

La méthode de mesure des fuites micro-ondes et d'extraction de fuites de BB.32 doit être utilisée pour la détermination d'une surface de référence. Ceci, de même que le type d'orifices, de dispositifs et d'ouvertures et leurs dimensions déterminent la spécification pour les **barrières micro-ondes** de l'appareil et toute installation de barrières séparées.

NOTE 1 Les exigences pour les **barrières micro-ondes** sont fournies en BB.22.119.2 et dans le Tableau BB.101.

NOTE 2 Les exigences sur les signaux d'avertissement sont également contenues en BB.22.119.3.

BB.22.119.2 Spécification des ouvertures des enceintes micro-ondes et des barrières micro-ondes

Les dimensions des **ouvertures de vision** et des **moyens fixes d'accès** pour la ventilation, l'évacuation de liquide ou similaire doivent être inférieures à 20 mm × 50 mm.

*Une **barrière micro-ondes** doit satisfaire aux essais de 21.102 et 21.104. De plus, il convient qu'il soit impossible d'insérer le calibre d'essai B de la CEI 61032 par un quelconque trou de la barrière, à l'exception de l'ouverture d'extrémité accessible.*

La vérification est effectuée par examen.

BB.22.119.3 En outre, les **barrières micro-ondes** ne doivent pas être construites en métal ou en matériau d'absorption des micro-ondes, de telle sorte qu'elle puisse guider ou absorber les micro-ondes, et leurs ouvertures accessibles ne doivent pas être plus grandes que les ouvertures qu'elles protègent.

La barrière micro-ondes doit pouvoir être enlevée uniquement à l'aide d'un outil.

NOTE La fonction de la barrière micro-ondes est d'agir seulement comme une barrière mécanique.

La vérification est effectuée par examen.

Les exigences dimensionnelles et de mesures des fuites micro-ondes sur les **barrières micro-ondes** par rapport aux dimensions et au type d'ouverture sont données dans le Tableau BB.101. La longueur de la barrière est calculée à partir de la surface de référence, obtenue par les mesures de BB.32.101. La barrière doit s'étendre sur tout le trajet vers l'ouverture de l'**enceinte micro-ondes**.

Tableau BB.101 – Spécifications pour les barrières micro-ondes

Dimension d'ouverture	Utilisation autorisée	Exigence pour l'extension de la barrière	Mesure des fuites micro-ondes	Remarques
Permet Ø 75 mm	Orifices d'entrée et de sortie seulement	Voir remarque	Avec et sans tige de 100 mm. Temps d'intégration de 20 s.	La longueur de barrière exigée est de 5 × la dimension d'ouverture la plus petite, jusqu'à 850 mm
De Ø 75 mm à 20 mm × 50 mm	Orifices d'entrée et de sortie seulement	180 mm de la surface de référence	Avec et sans tige de 100 mm. Temps d'intégration de 20 s.	
20 mm × 50 mm à Ø 12 mm	Polyvalent	80 mm de la surface de référence	Avec et sans tige de 100 mm aux orifices d'entrée et de sortie et ouvertures de vision. Temps d'intégration de 20 s.	La tige de 100 mm n'est pas insérée dans le moyen d'accès ouvert en permanence
Ø 12 mm à Ø 3 mm	Polyvalent	Aucun	Seulement sans tige. Temps d'intégration de 20 s.	Les trous de Ø12 mm dans les parois de la cavité nécessiteront une protection contre les fuites
< Ø 3 mm et fentes étroites dans les surfaces en métal	Polyvalent	Aucun	Seulement sans tige. Le temps d'intégration de mesure de fuite est celui de l'instrument (2 à 3 s) pour fentes étroites.	Voir note 3.

The microwave leakage and leakage extraction method in BB.32 shall be used for the determination of a reference surface. This, together with the type of ports, means and openings and their dimensions determine the specification for **microwave barriers** of the appliance and any separate barrier installations.

NOTE 1 The **microwave barrier** requirements are given in BB.22.119.2 and Table BB 101.

NOTE 2 Requirements on warning signs are also contained in BB.22.119.3.

BB.22.119.2 Microwave enclosure opening and microwave barrier specifications

The dimensions of **viewing openings** and fixed **means of access** for ventilation, liquid evacuation or similar shall be less than 20 mm × 50 mm.

*A **microwave barrier** shall withstand the tests in Clauses 21.102 and 21.104. Furthermore, it should not be possible to insert test probe B of IEC 61032 through any holes in the barrier, with exception of the accessible end opening.*

Compliance is checked by inspection.

BB.22.119.3 Additionally, the **microwave barrier** shall not be constructed of metal or microwave absorbing material in such a way that it can guide or absorb microwaves and their accessible openings shall not be larger than the openings which they protect.

The microwave barrier shall be removable only with the aid of a tool.

NOTE The function of the microwave barrier is to act solely as a mechanical barrier.

Compliance is checked by inspection.

The dimensional and microwave leakage measurement requirements on **microwave barriers** in relation to the dimension and type of opening are given in Table BB.101. The length of the barrier is calculated from the reference surface, obtained by the measurements in BB.32. The barrier shall extend all the way to the opening of the **microwave enclosure**.

Table BB.101 – Specifications for microwave barriers

Opening dimension	Allowed use	Required barrier extent	Microwave leakage measurement	Remarks
Allows Ø 75 mm	Only entrance and exit ports	See remark	With and without 100 mm rod. 20 s time of integration.	The required barrier length is 5 × the opening minor dimension, up to 850 mm
Ø 75 mm to 20 mm × 50 mm	Only entrance and exit ports	180 mm from reference surface	With and without 100 mm rod. 20 s time of integration.	
20 mm × 50 mm to Ø 12 mm	Any purpose	80 mm from reference surface	With and without 100 mm rod in entrance and exit ports and viewing openings . 20 s time of integration.	The 100 mm rod is not inserted into permanently open means of access
Ø 12 mm to Ø 3 mm	Any purpose	None	Only without rod. 20 s time of integration.	Ø12 mm holes in cavity walls will need protection against leakage
< Ø 3 mm and narrow slots in metal surfaces	Any purpose	None	Only without rod. The leakage measurement integration time is that of the instrument (2 to 3 s) for narrow slots.	See note 3.

La vérification est effectuée par examen et par les essais de BB.32.

NOTE 1 Une méthode pour les essais des propriétés de micro-ondes de la **barrière micro-ondes** est réalisée par un essai d'échauffement d'une partie de celle-ci dans un four à micro-ondes de laboratoire, pendant environ 30 s et à réglage de puissance de 800 W – 1 000 W. Il ne faut pas que le matériau s'échauffe et en particulier que des points chauds apparaissent.

NOTE 2 L'essai de résistance mécanique du 21.102 s'applique également aux dispositifs de protection visuellement transparents sur ou à l'intérieur des **ouvertures de vision**.

NOTE 3 A 2 450 MHz, les fentes étroites de la **cavité** peuvent rayonner de l'énergie micro-ondes significatives si leur longueur approche une demi-longueur d'onde. Une partie de contact du corps peut être soumise à une absorption très locale mais de puissance élevée même lorsqu'il y a une petite fuite mesurée à 50 mm de là. Cependant, le volume chauffé est juste de quelques mm³ et la conduction de chaleur limitera l'échauffement à un niveau sûr. Un temps d'intégration plus court n'est de ce fait pas nécessaire. Il peut n'y avoir aucune fuite des fentes inférieures à 3 mm de large en mode TE₁₀, le long d'un axe longitudinal du côté large ou du côté court dans le plan d'une coupe transversale.

BB.22.119.4 Pour les appareils de type à convoyeur, il doit se trouver une installation de barrière dans tous les chargements et les **zones de retrait** où des **personnes ordinaires** placent ou enlèvent la **charge micro-ondes**.

- Si la zone de chargement ou de retrait pour les charges micro-ondes est à 800 mm au-dessus du niveau du sol, la barrière doit être à au moins 1 200 mm de haut;
- Si la zone de chargement ou de retrait pour les charges micro-ondes est à 1 000 mm au-dessus du niveau du sol, la barrière doit être à au moins 1 400 mm de haut;
- La distance de toute partie de l'orifice d'entrée ou de sortie à n'importe quelle périphérie de la barrière doit être à un minimum de 850 mm de la surface de référence définie et déterminée en BB.32.

La vérification est effectuée par examen.

NOTE 1 Les exigences pour d'autres hauteurs de tables sont proportionnelles aux exigences ci-dessus.

NOTE 2 Il peut y avoir des dispositifs supplémentaires de type barrière que l'on peut enlever à l'aide d'un outil.

NOTE 3 Les exigences de stabilité mécanique sur les installations de barrières sont à l'étude. Cependant, il ne faut pas que l'on puisse insérer le calibre d'essai B de la CEI 61032 par les barrières.

BB.22.119.5 Les distributeurs automatiques avec un orifice de sortie doivent comporter soit une **structure de blocage de protection** soit un **moyen de transport**.

Dans les appareils avec **structure de blocage de protection**, la surface de la structure doit être à l'extérieur de la surface de référence décrite dans l'Article 32, lorsque l'on enlève la charge.

Les appareils sans **structure de blocage de protection**, doivent être conformes aux exigences de 8.1.1 mais par rapport à la surface de référence.

BB.22.119.6 Un symbole de mise en garde contre les rayonnements (IEC 60417-5140 (DB:2003-04), d'une taille spécifiée dans la CEI 60417, doit être placé dans des zones où les **orifices d'entrée et de sortie** sont visibles à travers la barrière, ou près de l'ouverture de la **barrière micro-ondes** par laquelle la **charge** est transportée.

Le texte de la mise en garde doit inclure, en substance, les indications suivantes:

Compliance is checked by inspection and the tests in BB.32.

NOTE 1 A method for testing the microwave properties of the **microwave barrier** is by a heating test of a part of it in a laboratory microwave oven, for about 30 s at 800 – 1 000 W power setting. The material shall not become hot and in particular there shall not be any hot spots.

NOTE 2 The mechanical strength test in 21.102 also applies to visually transparent protective devices over or inside **viewing openings**.

NOTE 3 At 2 450 MHz, narrow slots in the **cavity** may radiate significant microwave energy if their length approaches a half wavelength. A contacting part of the body may then be subjected to a very local but high power absorption even when there is a small leakage measured 50 mm away. However, the heated volume is only some few mm³ and heat conduction will limit the temperature rise to a safe level. A shorter integration time is therefore not needed. There may be no leakage from slots less than 3 mm wide in TE₁₀ mode, along a wide side longitudinal centreline or in the short side in the plane of a transverse cross section.

BB.22.119.4 For conveyor type appliances there shall be a barrier installation in all loading and **removing areas** where **ordinary persons** place or remove the **microwave load**.

- If the loading or removing area for microwave loads is 800 mm above floor level, the barrier shall be at least 1 200 mm high;
- If the loading or removing area for microwave loads is 1 000 mm above floor level, the barrier shall be at least 1 400 mm high;
- The distance from any part of the entrance or exit port to any periphery of the barrier shall be a minimum of 850 mm from the reference surface defined and determined in BB.32.

Compliance is checked by inspection.

NOTE 1 The requirements for other table heights shall be in proportion to the above requirements.

NOTE 2 There may be additional barrier type devices that are removable with the aid of a tool.

NOTE 3 The mechanical stability requirements on barrier installations are under consideration. However, it shall not be possible to insert test probe B of IEC 61032 through the barriers.

BB.22.119.5 Vending machines with an exit port shall have either a **protective blocking structure** or a **transportation means**.

In appliances with a **protective blocking structure**, the surface of the structure shall be outside the reference surface described in Clause 32, when the load is being removed.

Appliances without a **protective blocking structure**, shall comply with the requirements in 8.1.1 but in relation to the reference surface.

BB.22.119.6 A microwave warning sign (IEC 60417-5140 (DB:2003-04)) of a size specified in IEC 60417, shall be placed in areas where the entrance and exit ports are visible through the barrier, or near the opening in the microwave barrier through which the load is transported.

The warning text shall include the substance of the following.

ENERGIE MICRO-ONDES

NE PAS INSERER LA MAIN OU DE CORPS ÉTRANGERS



Le même signal d'avertissement doit être placé sur des **ouvertures de vision** avec des trous supérieurs à Ø12 mm et qui ne sont pas protégés par des dispositifs de protection visuellement transparents.

BB.27 Dispositions en vue de la mise à la terre

Addition:

BB.27.101 Tout **câble d'interconnexion** extérieur entre une alimentation principale séparée, dans une enceinte séparée, et une portion de cavité installée séparément, ou située dans une enceinte séparée doit comporter un conducteur de terre supplémentaire pour circuits à haute tension. L'isolation du conducteur doit être conforme aux exigences pour l'isolation pour le fonctionnement haute tension.

BB.27.102 Toute mise à la terre du circuit (haute tension) secondaire de magnétrons par un fil séparé doit être raccordée à son guide d'ondes de telle manière que le fil ne soit pas desserré au cours de la maintenance ou de la réparation.

BB.30 Résistance à la chaleur et au feu

BB.30.2 *Addition*

Les **fours à micro-ondes** destinés à être alimentés automatiquement doivent être essayés conformément à 30.2.3.

BB.32 Rayonnement, toxicité et dangers analogues

Remplacement:

La vérification des fuites micro-ondes est effectuée par les deux séries d'essais suivantes.

La charge spécifiée dans les **conditions de fonctionnement normal** est utilisée. L'appareil est alimenté à la **tension assignée** et est mis en fonctionnement en réglant le dispositif de commande de puissance du micro-ondes au niveau le plus élevé.

Les fuites micro-ondes sont déterminées en mesurant la densité du flux de micro-ondes en utilisant un équipement de mesure qui atteint 90 % de son état de régime en 2 s à 3 s lorsqu'il est soumis à un signal d'entrée en paliers. Pour simplifier l'utilisation de l'instrument, une butée transparente aux micro-ondes est montée sur le capteur de la sonde, fournissant la distance minimale prescrite de 50 mm entre le capteur et toute partie de l'appareil.

MICROWAVE ENERGY**DO NOT INSERT THE HAND OR FOREIGN OBJECTS**

The same warning sign shall be placed at **viewing openings** with holes larger than Ø12 mm and which are not protected by visually transparent protective devices.

BB.27 Provision for earthing

Addition:

BB.27.101 Any external interconnection cable(s) between a separate main power supply (supplies) in a separate enclosure, and the cavity portion in a separate enclosure or installation shall include an additional earthing wire for high voltage circuits. The insulation of the wire shall comply with the requirements for insulation for operating high voltage.

BB.27.102 Any secondary (high voltage) circuit earthing of magnetrons by a separate wire shall be connected to its waveguide in such a way that the wire does not come loose during service or repair.

BB.30 Resistance to heat and fire

BB.30.2 *Addition:*

Microwave ovens intended to be fed automatically shall be tested according to 30.2.3.

BB.32 Radiation, toxicity and similar hazards

BB.32 *Replacement:*

Compliance for microwave leakage is checked by the following two test series.

*The load specified for **normal operation** is used. The appliance is supplied at **rated voltage** and is operated with the microwave power control at the highest setting.*

Microwave leakage is determined by measuring the microwave flux density using an instrument that reaches 90 % of its steady reading in 2 s to 3 s when subjected to a stepped input signal. To simplify the use of the instrument, a non-interfering spacer is mounted on the sensor probe, providing a required minimum distance of 50 mm between the sensor and any part of the appliance.

*Le relevé de fuites micro-ondes, le capteur étant placé en tout point situé à 50 mm ou plus de la surface extérieure de l'appareil ou toute autre **barrière micro-ondes**, ne doit pas dépasser 50 W/m², moyenné sur l'intervalle de 20 s le plus sévère. Le relevé de l'instrument ne doit pas dépasser 500 W/m².*

NOTE Les fuites micro-ondes peuvent varier avec des temps courts d'échauffement, des impulsions de puissance et une progression de charges. En fonction de la constante de temps réelle de l'instrument, les relevés sont alors pris toutes les 2 ou 3 s au cours de cycles de périodes de transport d'éléments de charges individuels.

*Dans une première série d'essai, la pointe de la butée est déplacée sur la surface extérieure de l'appareil et en s'éloignant de celle-ci, pour localiser la fuite micro-ondes la plus élevée, tout en portant une attention particulière aux ouvertures et aux **barrières micro-ondes**. La région située à l'intérieur d'une ouverture géométrique dans l'**enceinte micro-ondes** ou la **barrière micro-ondes** n'est pas considérée comme accessible pour cette première série d'essai avec toutes les barrières en place.*

*Une seconde série d'essai est alors effectuée aux ouvertures après avoir enlevé les **barrières micro-ondes** (pour une clarification et des informations, voir l'Annexe CC) et neutralisé tous les verrouillages de toutes ces barrières.. Une tige métallique de 2,5 mm de diamètre et de 100 mm de longueur (Calibre d'essai C de la CEI 61032) est utilisée avec la butée du capteur de l'instrument de mesure pour cet essai, comme l'illustre la Figure BB.2. L'appareil est mis en fonctionnement dans des conditions de fonctionnement normal.*

*Au cours du fonctionnement, l'extrémité libre de la tige est déplacée dans toutes les positions à une profondeur proche de 50 mm ou jusqu'à un maximum de 50 mm à l'intérieur de la surface des ouvertures géométriques spécifiées dans le Tableau BB.1. La position du capteur ne doit pas être à moins de 50 mm de n'importe quelle partie de la surface extérieure de l'appareil, et de la surface de l'ouverture géométrique de l'**enceinte micro-ondes**.*

Pour de petites ouvertures inférieures à 75 mm de diamètre, deux emplacements supplémentaires des extrémités de la butée de la sonde et de la tige doivent être utilisés: comme le montre la Figure BB.1, mais en plaçant maintenant la pointe de la butée et l'extrémité de la tige à l'ouverture, et en montant le centre de la tige au niveau de la pointe de la butée et une extrémité de la tige à l'ouverture.

*Si le relevé des fuites est inférieur à 50 W/m², la surface de référence pour BB.22.101.2 est à la surface de l'ouverture géométrique de l'**enceinte micro-ondes** sans **barrière micro-ondes**. Si le relevé des fuites dépasse 50 W/m² dans ces conditions, les emplacements du capteur (et non pas la pointe de la butée) plus loin de l'**enceinte micro-ondes** où cette valeur est mesurée et enregistrée. La position de la surface de référence éloignée de la surface de l'appareil est alors déterminée comme étant une valeur de 50 mm directement à l'intérieur de cette position de capteur et vers la surface de l'appareil.*

NOTE 1 Si la **barrière micro-ondes** est montée à l'intérieur d'une partie du capot extérieur de l'appareil, il faudra l'enlever pour les besoins de la seconde série d'essai.

NOTE 2 La longueur appropriée du fil est différente pour les hyperfréquences de fonctionnement autres que 2 450 MHz.

*The microwave leakage reading with the sensor at any point 50 mm or more from the external surface of the appliance or any **microwave barrier** shall not exceed 50 W/m², averaged over the most onerous 20 s interval. The instrument reading shall not exceed 500 W/m².*

NOTE Microwave leakage may vary with short heating times, power pulsing and progression of loads. Depending on the actual time constant of the instrument, readings are then taken every 2 or 3 s during some cycles of individual load item transport periods.

*In a first test series, the spacer tip is moved over and away from the external surface of the appliance to locate the highest microwave leakage, particular attention being given to the openings and the **microwave barriers**. The region inside a geometric opening into the **microwave enclosure** or **microwave barrier** is not regarded as accessible for this first test series with all barriers in place.*

*A second test series is then carried out at the openings with removed **microwave barriers** (for clarification and information please see Annex CC) and any interlock to any of them being defeated. A metal rod with 2,5 mm diameter and 100 mm length (Test probe C of IEC 61032) is used with the instrument sensor spacer for this test, as shown in Figure BB.2. The appliance is operated under normal operation.*

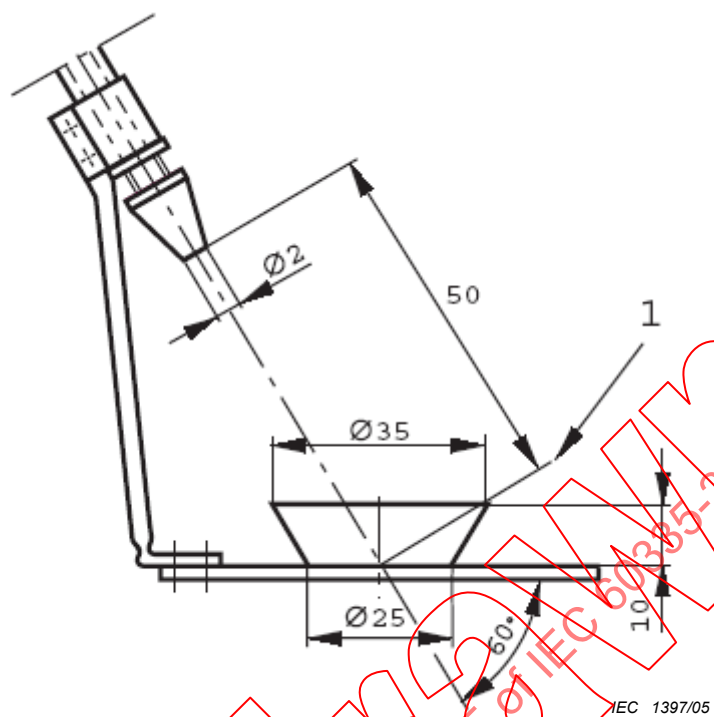
*During the operation, the free rod end is moved in any position near or up to maximum 50 mm depth inside the surface of the geometric openings specified in Table BB.101. The position of the sensor is not to be any closer than 50 mm to any part of the external surface of the appliance, and to the surface of the geometric opening of the **microwave enclosure**.*

For small openings less than 75 mm in diameter, two additional sensor spacer tip and rod locations are to be used: as shown in Figure BB.2 but with the spacer tip and its rod end now placed at the opening; and with the rod centre mounted at the sensor spacer tip and a rod end at the opening.

*If the leakage reading is less than 50 W/m², the reference surface for BB.22.101.2 is at the surface of the geometric opening of the **microwave enclosure** without **microwave barrier**. If the leakage reading exceeds 50 W/m² under these conditions, the locations of the sensor (not spacer tip) further away from the microwave enclosure where this value is measured and is recorded. The position of the reference surface away from the surface of the appliance is then determined as 50 mm straight inwards from this sensor position and towards the surface of the appliance.*

NOTE 1 If the **microwave barrier** is mounted inside a part of the external cover of the appliance that will have to be removed for the purpose of the second test series.

NOTE 2 The proper length of the wire is different for operating microwave frequencies other than 2 450 MHz.

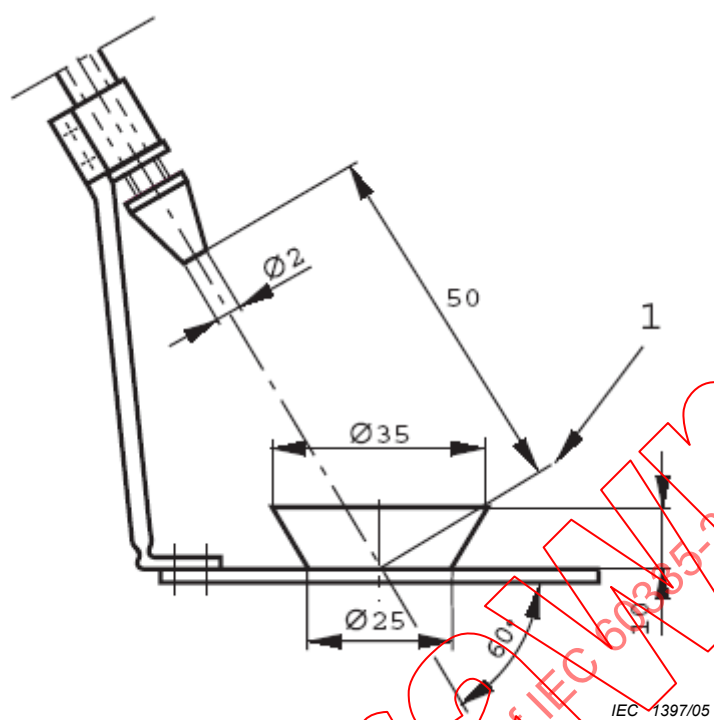


Dimensions en millimètres

Légende

1 Bol

Figure BB.1 – Appareil d'éclaboussement

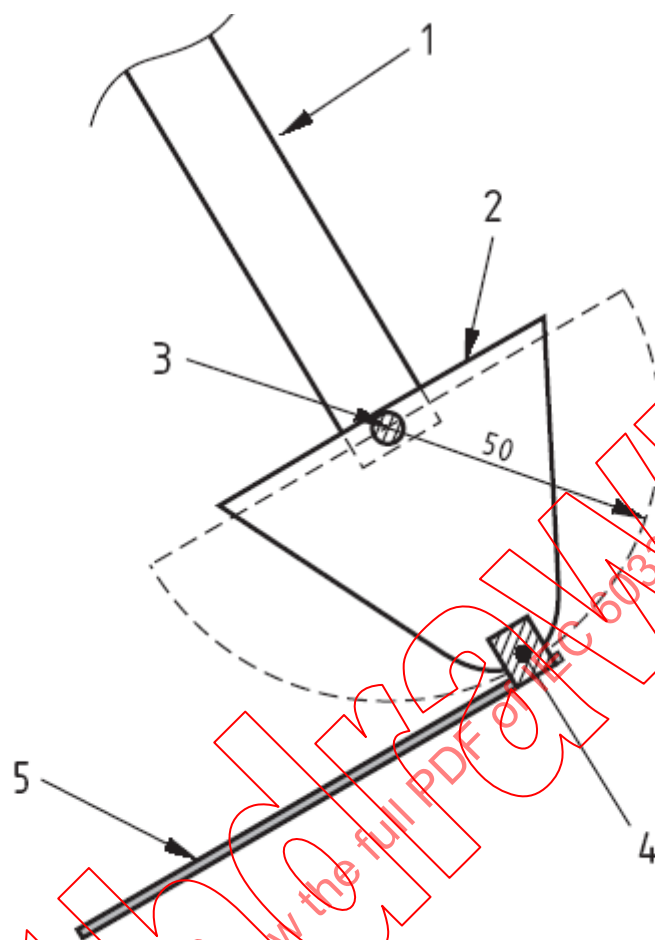


Dimensions in millimetres

Key

1 Bowl

Figure BB.1 – Splash apparatus



Légende

- 1 Poignée
- 2 Butée
- 3 Capteur de champ
- 4 Ruban adhésif
- 5 Tige métallique

Un tube métallique creux peut être utilisé à la place d'une tige rigide. Ses dimensions extérieures sont $l = (100 \pm 1)$ mm; $\varnothing = (2,5 \pm 0,15)$ mm. Le métal ne doit pas être magnétique; l'aluminium ou le laiton sont recommandés.

La tige peut être fixée à la butée de la sonde par un ruban adhésif mince transparent aux micro-ondes de sorte que le capteur de champ soit situé approximativement à 90° hors de l'extrémité de la tige. Le capteur sera davantage aligné avec la tige seulement dans les cas où l'on ne dispose pas d'un espace suffisant à proximité de l'ouverture d'accès. Il convient que la distance de la tige et de toute autre partie de l'appareil, y compris la surface de l'ouverture d'accès au capteur de champ, ne soit pas inférieure à 50 mm.

Il convient que la tige ne soit pas en contact avec des parties métalliques, étant donné qu'elle doit servir d'antenne et que des lectures fausses peuvent ainsi être obtenues.

Figure BB.2 – Dispositif pour la mesure des fuites micro-ondes par les ouvertures d'accès